

DEPARTEMENT DU CHER
DIRECTION DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE ET DE
L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Service contrôle et qualité comptable

1ère commission

2

Réunion du 18 juin 2018
n° 17287

PRÉPARATION BUDGÉTAIRE ET STRATÉGIE FINANCIÈRE

COMPTE ADMINISTRATIF 2017
Budget principal

SOMMAIRE

Présentation	3
Présentation synthétique des résultats	5
Les masses financières	6
Les recettes de fonctionnement ponctionnées par l'État.....	11
Des dépenses de fonctionnement diminuées de nouveau grâce aux efforts de gestion	27
Une nette amélioration des principaux ratios financiers	43
Des dépenses d'investissement marquées par une consommation inédite en lien avec le plan pluriannuel d'investissement.....	47
Un endettement limité et des recettes d'investissement propres en augmentation pour le financement des investissements.....	54
La dette départementale	56

Présentation

L'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « *l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité* ».

Les deux sections du budget 2017 sont présentées ci-dessous. Les comparaisons privilégient le rapprochement des mouvements réels, c'est-à-dire ceux engendrant des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre n'impliquent pas de décaissement ou d'encaissement. Elles sont par exemple nécessaires pour la gestion du patrimoine avec la comptabilisation annuelle des amortissements.

Ce rapport retrace la réalisation des recettes et des dépenses de l'exercice 2017 du budget principal sachant que les comptes administratifs des budgets annexes ci-après font l'objet de rapports distincts :

- le laboratoire départemental d'analyses ;
- le centre départemental de l'enfance et de la famille ;
- le centre fonctionnel de la route ;
- les transports interurbains.

Introduction

Ce compte administratif 2017 retrace l'activité de notre collectivité au service des citoyens et des territoires de notre département.

Il confirme, une fois de plus, le changement de cap opéré depuis 2015 : optimiser et rationaliser le fonctionnement de notre collectivité pour mieux investir sur nos territoires, nos politiques sociales et nos politiques territoriales. Ces investissements stimulent ainsi le développement économique territorial qui produit d'importants effets d'entraînement soutenant l'attractivité de notre territoire (implantation d'entreprises, création d'emplois, consommation des ménages).

Depuis avril 2015, le Département du Cher a réalisé des efforts durables en fonctionnement, nonobstant la baisse des dotations de l'État et l'augmentation du reste à charge des allocations individuelles de solidarité.

Ces efforts ont d'ailleurs été salués par la Cour des Comptes, dans son rapport annuel sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, en octobre 2017.

Néanmoins, malgré ces efforts de gestion, le spectre de l'effet ciseau commence à réapparaître entre 2016 et 2017, aussi bien pour le Département du Cher comme les autres Départements français

En effet, les recettes sont moins dynamiques malgré un nouveau fonds d'urgence et une progression des droits de mutation, certes remarquable mais pas à la hauteur de la reprise qui apparaît dans de nombreux autres départements. Dès lors, cette hausse marginale de recettes ne compense pas les pertes des ressources institutionnelles de la part de l'État dont le désengagement progressif se conjugue avec une non-compensation à l'euro près des allocations individuelles de solidarité, pourtant promise à l'origine.

Ainsi, quand bien même, la diminution des dépenses de fonctionnement, du Conseil départemental du Cher, conséquence d'une politique volontariste, rigoureuse, mais essentielle, ne permet pas d'endiguer et de compenser ces baisses drastiques de recettes.

Cette équation dont les termes ne sont plus des inconnues, n'a pas encore trouvé de solution et semble vouée, non pas à disparaître, mais bien au contraire à se poursuivre, si ce n'est s'amplifier au cours des prochaines années... à moins d'un sursaut des territoires face à des politiques gouvernementales qui s'apparentent plus à une recentralisation du pouvoir qu'à une pérennisation de la décentralisation.

Mais, ce compte administratif démontre, s'il en était besoin, que le Département malgré des transferts de compétences nombreux, des réformes institutionnelles et financières sans précédent, existe toujours et qu'il est, plus que jamais, le garant de la solidarité et de l'attractivité territoriale.

Présentation synthétique des résultats

L'ensemble des réalisations 2017 s'établit ainsi :

Présentation générale par section			
Sections	Recettes (en €)	Dépenses (en €)	Résultats (en €)
<u>Section de fonctionnement</u>			
Mouvements réels 2017	347 722 805,65	316 204 325,26	
Excédent 2016 reporté	17 731 162,60		
Mouvements d'ordre	27 992 013,76	28 385 631,35	
Total	393 445 982,01	344 589 956,61	48 856 025,40
<u>Section d'investissement</u>			
Mouvements réels 2017	58 582 307,28	84 750 875,09	
Affectation du résultat 2016 reporté	28 403 054,18		
Mouvements d'ordre	36 041 203,21	35 647 585,62	
Total	123 026 564,67	148 080 635,53	- 25 054 070,86
	Résultat cumulé de clôture		23 801 954,54

Récapitulatif général par nature de mouvements			
	Recettes (en €)	Dépenses (en €)	Résultats (en €)
Mouvements réels	406 305 112,93	400 955 200,35	5 349 912,58
Reprise des résultats	46 134 216,78	27 682 174,82	18 452 041,96
Mouvements d'ordre	64 033 216,97	64 033 216,97	
	Résultat cumulé de clôture		23 801 954,54

Le compte administratif 2017 se solde par un excédent brut cumulé de clôture de 23,8 M€.

Ce résultat excédentaire, qui est en exacte conformité avec celui du compte de gestion établi par le payeur départemental, résulte de la combinaison :

- du résultat de l'exercice 2017 qui est de 5 349 912,58 € (2,91 M€ en 2016) ;
- de la reprise du résultat antérieur qui est de 18 452 041,96 €.

Les masses financières

L'objectif de cette partie consiste à remettre en perspective de manière générale les grands ensembles du compte administratif 2017.

1) La structure du compte administratif

Recettes ¹	2016	2017	2017/2016
Fonctionnement	349,90	347,72	- 0,6 %
Investissement	35,98	40,15	+ 12 %
TOTAL	385,88	387,87	+ 0,5%

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de - 0,6 %.

Les recettes d'investissement sont en hausse de 12 %, en raison notamment d'une hausse des subventions d'investissement reçues (+ 3,2 M€) et des dotations d'investissement (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), Dotation Globale d'Équipement (DGE) et amendes radar de (+ 1 M€). Le besoin d'emprunt est resté constant par rapport à 2016, avec 26 M€ mobilisés en 2017.

En global, fonctionnement et investissement, les recettes augmentent de 1,99 M€, soit + 0,5 %.

Dépenses ¹	2016	2017	2017/2016
Fonctionnement	318,66	316,20	- 0,8 %
Investissement	64,14	64,16	+ 0,03 %
TOTAL	382,81	380,36	- 0,6%

Le Département enregistre pour la troisième année consécutive une diminution des dépenses de fonctionnement de - 0,8 % (- 1,4 % en 2016). Les principaux postes de dépenses (les charges de personnel, les charges financières, les compétences d'intervention) sont en diminution tandis que les dépenses sociales augmentent à hauteur de près de 2 %.

Dès lors, les efforts durables en fonctionnement permettent de pérenniser le niveau de dépenses d'investissement par rapport à 2016.

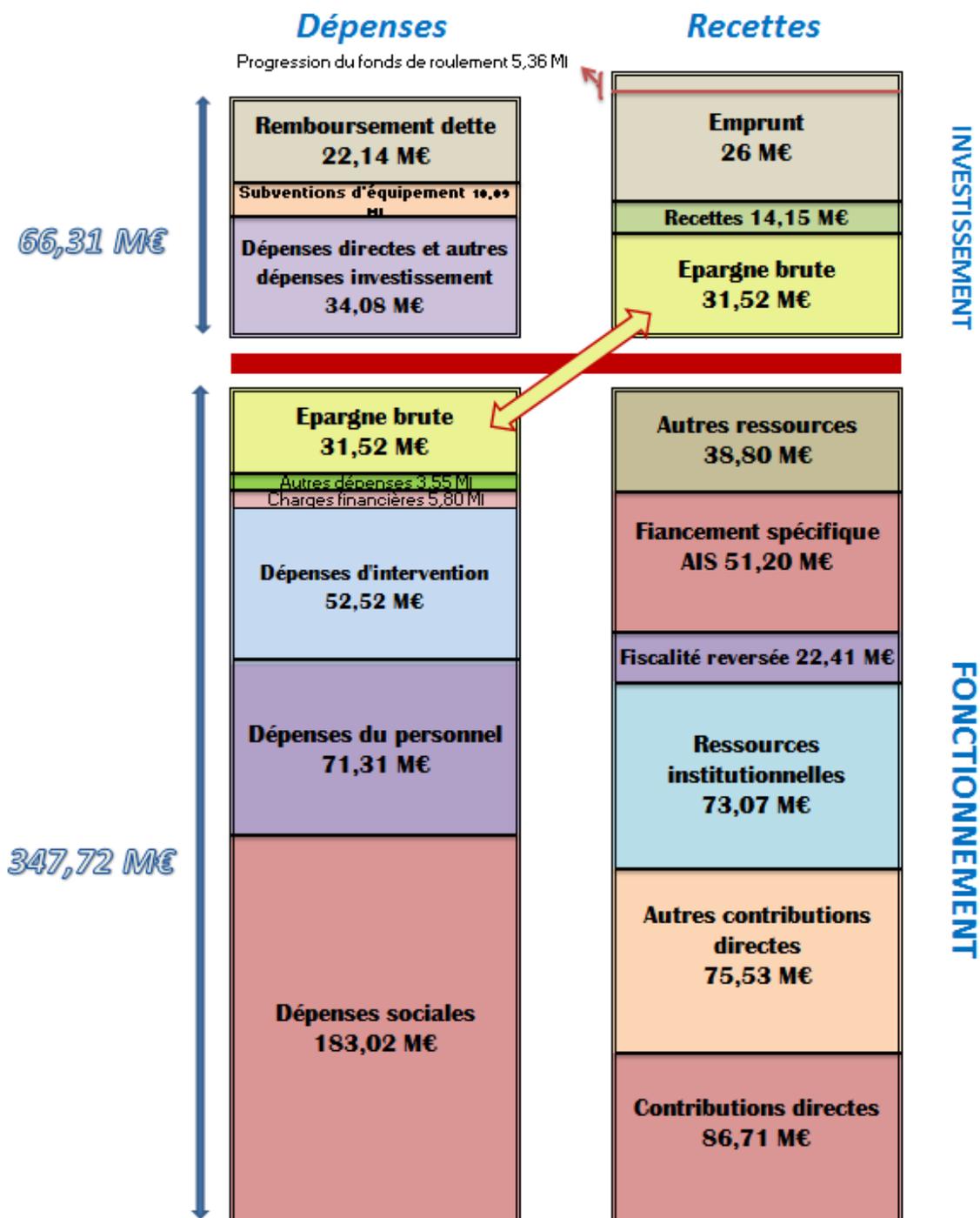
En global, toujours en mouvements réels, les dépenses connaissent une diminution de - 0,6 % en 2017 soit - 2,45 M€.

¹ Mouvements réels, hors opérations d'aménagement de la dette et affectation des résultats.

2) Les grandes masses financières

En milliers d'euros	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement (1)	336 637	339 760	348 602	340 055	349 905	347 723
Contributions directes	89 546	91 172	94 937	96 776	95 733	86 712
Autres contributions directes	67 217	64 873	67 955	69 119	74 756	75 526
Ressources institutionnelles	93 607	92 660	90 227	84 478	79 493	73 067
Fiscalité reversée	10 262	8 980	20 356	20 233	22 002	22 409
Financement spécifique AIS	46 608	48 932	48 359	47 175	51 787	51 207
Autres ressources (hors excédent)	29 397	33 143	26 767	22 274	26 134	38 801
Dépenses de fonctionnement (2)	304 603	312 029	322 492	323 284	318 664	316 204
Les dépenses sociales	164 228	168 564	173 733	177 693	179 525	183 016
<i>dont les AIS</i>	84 162	88 225	93 512	97 282	97 862	101 109
<i>dont les frais d'hébergement PA et PH</i>	37 817	40 257	40 624	41 406	42 093	41 896
<i>dont les autres dépenses sociales</i>	42 250	40 083	39 597	39 006	39 569	40 011
Les dépenses de personnel	71 462	75 469	76 025	76 734	72 065	71 312
Les dépenses courantes	6 357	6 664	6 651	5 605	6 093	5 646
Les charges financières	5 800	6 569	6 435	6 386	5 885	5 802
Les dépenses d'intervention	54 264	54 135	56 144	54 911	52 890	46 8790
Les autres dépenses	2 492	628	3 504	1 955	2 206	3 548
EPARGNE BRUTE (A) = (1) - (2)	32 034	27 731	26 110	16 771	31 240	31 518
Taux d'épargne brute	9,5%	8,2%	7,5%	4,9%	8,9%	9,1%
Recettes d'investissement (3)	11 903	12 690	12 912	12 586	10 617	14 146
Subventions d'équipement reçues	3 449	3 743	4 139	3 500	2 235	5 479
FCTVA-DGE-DDEC - Amendes radar	7 700	7 747	7 501	7 183	6 775	7 730
Autres (hors emprunt et excédent)	754	1 200	1 272	1 903	1 606	937
RESSOURCES PROPRES DISPONIBLES POUR INVESTIR	43 937	40 421	39 022	29 357	41 858	45 664
Dépenses d'investissement (hors dette) (4)	51 927	45 628	46 729	35 555	44 791	44 170
Subventions d'équipement versées	22 642	16 672	16 307	10 399	11 817	10 092
Dépenses d'équipement directes	28 695	27 627	28 675	23 794	32 328	33 662
Autres dépenses d'investissement	589	1 328	1 747	1 362	646	416
Remboursement du capital de la dette (B)	16 443	17 397	19 234	20 679	21 462	22 144
Total des dépenses d'investissement	68 370	63 025	65 963	56 234	66 253	66 314
Besoin de financement (C) = (4) -(3)	40 023	32 938	33 817	22 969	34 174	30 024
Besoin d'emprunt (C) - (A) + (B)	24 433	22 604	26 941	26 877	24 396	20 650
Emprunts mobilisés	28 741	20 500	28 480	26 497	25 995	26 000
Encours de dette au 31 décembre	230 004	233 106	242 352	248 170	252 703	257 638
Encours de dette au 31/12 /épargne brute	7,2	8,4	9,3	14,8	8,1	8,2

3) La structure budgétaire

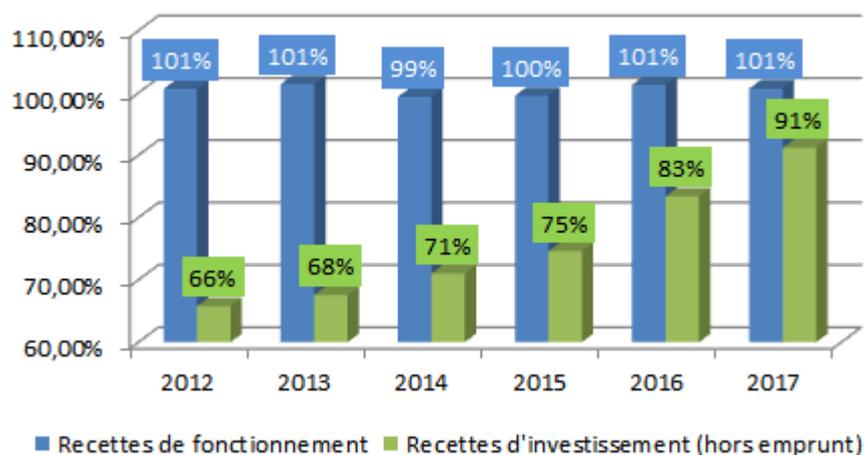


4) Les taux de réalisation

Mandats et titres émis en % des crédits votés (hors réaménagements de dette, mouvements d'ordre et résultats)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	101 %	101 %	99 %	100 %	101 %	101%
Dépenses de fonctionnement	97 %	98 %	94 %	98 %	97 %	97 %
Recettes d'investissement (hors emprunt)	66 %	68 %	71%	75 %	83 %	91 %
Dépenses d'investissement (hors remboursement capital)	86 %	79 %	89 %	76 %	89 %	87 %

➤ Concernant le taux de réalisation des recettes

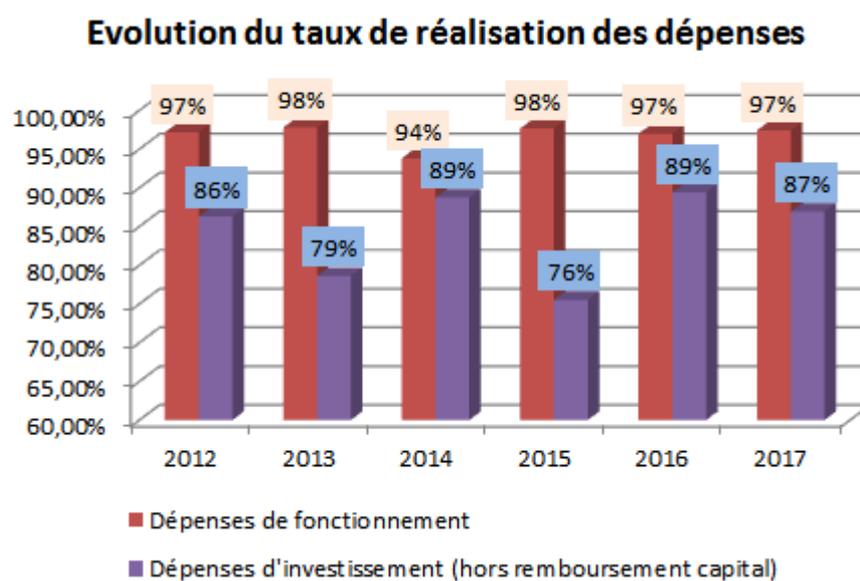
Evolution du taux de réalisation des recettes



Le Département affiche sa constance dans le taux de réalisation des recettes de fonctionnement (101 %).

Quant au taux de réalisation des recettes d'investissement, un taux inédit de plus de 91 % est atteint en 2017.

➤ Concernant le taux de réalisation des dépenses



Le Département affiche un taux de réalisation en fonctionnement de 97 %.

Concernant l'investissement, le taux de réalisation de 87 % contribue à la vitalité et l'attractivité du département.

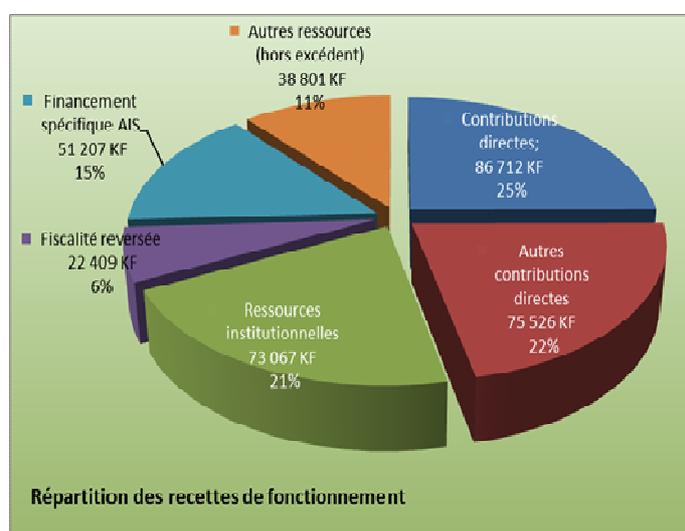
Au global, sur le périmètre décrit, le taux de réalisation s'établit à 96 %.

Les recettes de fonctionnement ponctionnées par l'État

1) Une quasi stabilité des recettes

Recettes en M€	Rappel 2016	2017	2016/2017
Fonctionnement Hors excédent	349,90	347,72	- 0,6 %

Les recettes du Département reposent sur trois grands postes (représentant 68 %) au poids de plus en plus homogène, à savoir :



- les contributions directes (86,71 M€) ;
- les ressources institutionnelles (73,07 M€) ;
- les autres contributions directes (75,53 M€).

Il faut souligner le poids du financement spécifique des AIS qui représente 15 % des recettes.

La composition du périmètre de chaque ensemble est la suivante :

Les **contributions directes** sont composées de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB : 66,06 M€), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE : 15,85 M€) et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER : 4,8 M€).

Les **ressources institutionnelles** intègrent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF : 60,7 M€), la Dotation Générale de Décentralisation (DGD : 3,5 M€), la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP : 6,1 M€) et les allocations compensatrices (2,7 M€).

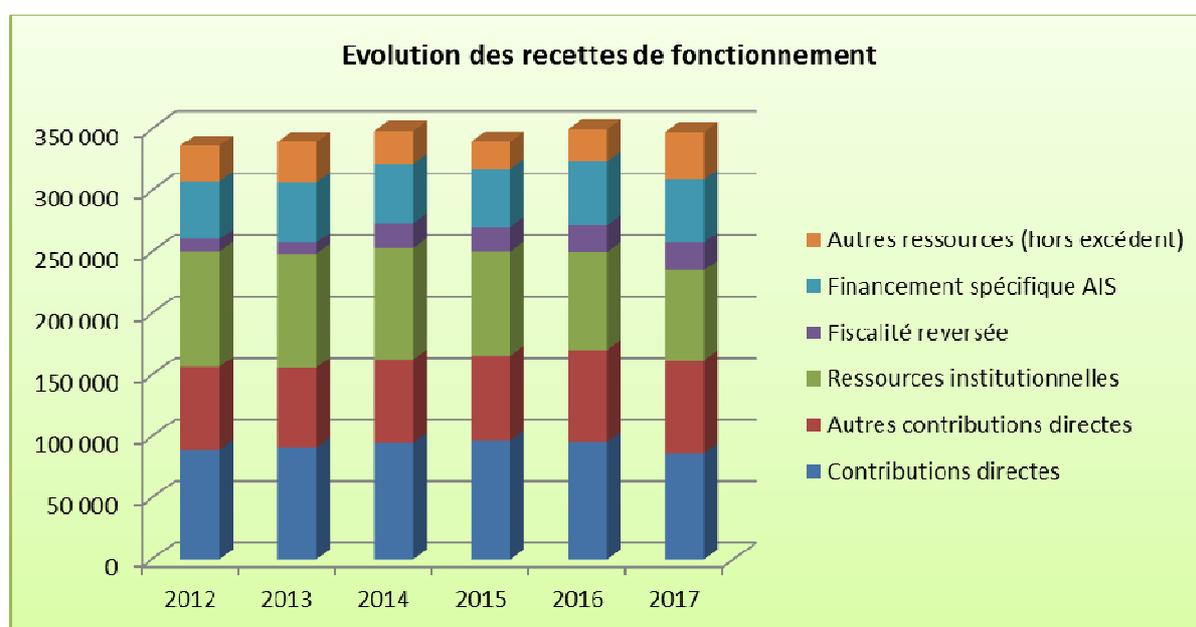
Les **autres contributions directes** se constituent de la taxe d'électricité (3,9 M€), les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO : 8,2 M€), la taxe d'aménagement (1,4 M€), les différentes Taxes Spéciales sur les Conventions d'Assurances (TSCA - articles 52 et 53 de la loi de finances pour 2005, article 77 de la loi de finances pour 2010) ainsi que le complément de Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE : 43,7 M€).

Le **financement spécifique AIS** inclut les recettes fléchées pour le Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) avec le financement :

- du RSA via de la TICPE (article 59 de la loi de finances pour 2004 et article 51 de la loi de finances pour 2009 de 29,5 M€) et du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI : 2,5 M€)
- de l'APA et de la PCH via la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour 19,2 M€.

La **fiscalité reversée** incorpore le Fonds de Solidarité des Départements (FSD : 4,2 M€ brut²), le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP : 6,8 M€), la péréquation DMT0 (4,9 M€), la péréquation CVAE (1,1 M€) et le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR : 5,4 M€).

Les **autres ressources** prennent en compte notamment les recettes du Centre De Responsabilité (CDR) de la gérontologie et du handicap avec 10,3 M€ relevant de l'aide sociale à l'hébergement.



La part des ressources institutionnelles passe de 28 % en 2012 à 21 % en 2017. Cette forte baisse provient de la baisse substantielle de la DGF, de la DCRTP et des allocations compensatrices.

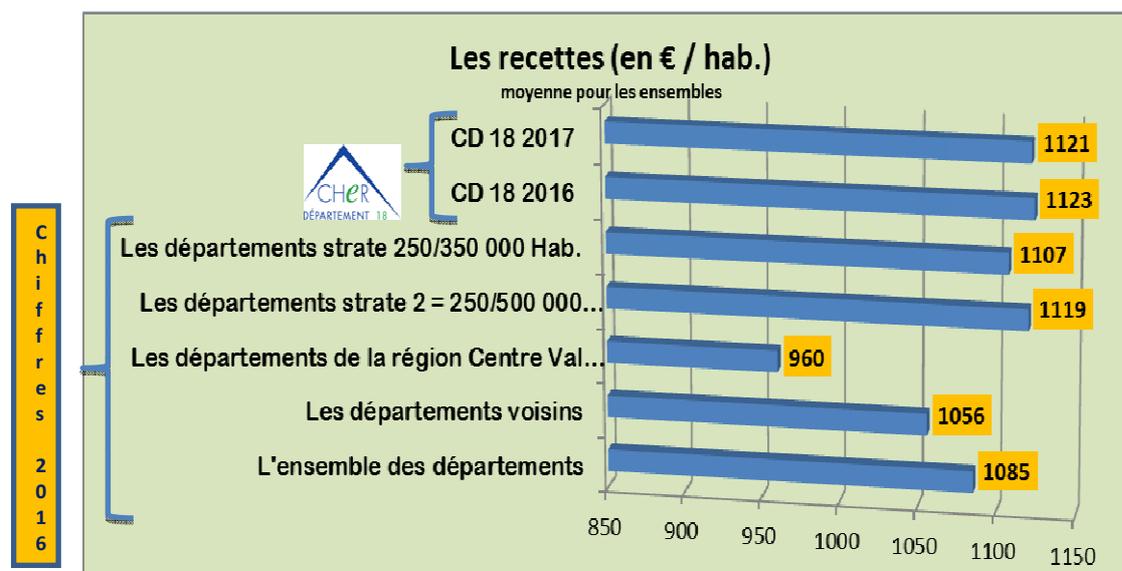
A l'inverse, la part de la fiscalité reversée évolue de 3 % en 2012 à 6 % en 2017. Cette évolution est à mettre au crédit des outils de péréquation et de la mise en place en 2014 du FSD et de la DCP.

² Dépense en contrepartie : prélèvement opéré de 1,78 M€ en 2017 pour alimenter le FSD en application de l'article L. 3335-3 du CGCT.

Évolution des recettes en € par habitant :

Ensemble des Départements : => + 7 % entre 2016/2017 (+ 1% entre 2015 et 2016)
 Département du Cher : => - 0,2 % entre 2016/2017 (+ 3 % entre 2015 et 2016)

Ainsi, le Département du Cher se retrouve en 2017 dans la moyenne des Départements de la même strate.



2) Des contributions directes de nouveau en hausse grâce à la croissance du foncier bâti et des impôts économiques

Rappel 2016	2017	2016/2017
95,73 M€	86,71 M€	- 9 %*

* Si la part de CVAE avait été de 23,5 % en 2016, l'évolution du produit de la CVAE aurait été proche de + 9 %.

Le foncier bâti sur les propriétés bâties, un produit dont l'évolution dépend des réformes nationales

Il convient, tout d'abord, d'étudier l'évolution globale des bases de foncier bâti depuis 2012 pour mieux appréhender l'évolution globale.

	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Évolution des bases de la TFPB	1,5 %	2,2 %	1,2 %	1,3 %
Effet revalorisation des valeurs locatives en loi de finances	0,9 %	0,9 %	1 %	0,4 %

<i>Évolution physique des bases + effet provenant des exonérations de l'État (2015/2016 principalement)</i>	0,6 %	1,3 %	0,2 %	0,9 %
---	-------	-------	-------	-------

L'évolution³ - hors revalorisation des valeurs locatives - est particulièrement basse entre 2015 et 2016. Cette moindre évolution des bases est due à une forte augmentation du montant des bases exonérées de foncier bâti. Des réformes législatives 2015 et 2016 expliquent la hausse des bases exonérées (la majoration de la demi-part et les exonérations en partie dues au titre des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville).

Le produit net du foncier bâti évolue de près de **+ 10 %** entre 2016 et 2017 pour s'établir à **66,06 M€**. Le taux voté est constant sur la période (19,72 %).

Évolutions

Depuis 10 ans, le coefficient d'actualisation des valeurs locatives défini en loi de finances initiale est globalement équivalent au taux d'inflation prévisionnel.

Or, entre le taux d'inflation définitif et prévisionnel, il y a des écarts significatifs et on observe ainsi un décrochage. L'année 2017 est marquée par le coefficient le plus faible adopté depuis 1970, soit + 0,4 %, il s'agit de la dernière année où un coefficient de revalorisation est instauré.

L'article 50 undecies de la loi de finances pour 2017 a instauré, à compter de 2018, une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives en fonction du dernier taux d'inflation annuelle constaté.

législatives

La révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnelles est effective depuis le 1^{er} janvier 2017. La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation rentre quant à elle dans le cadre plus global des réflexions de la fiscalité locale.

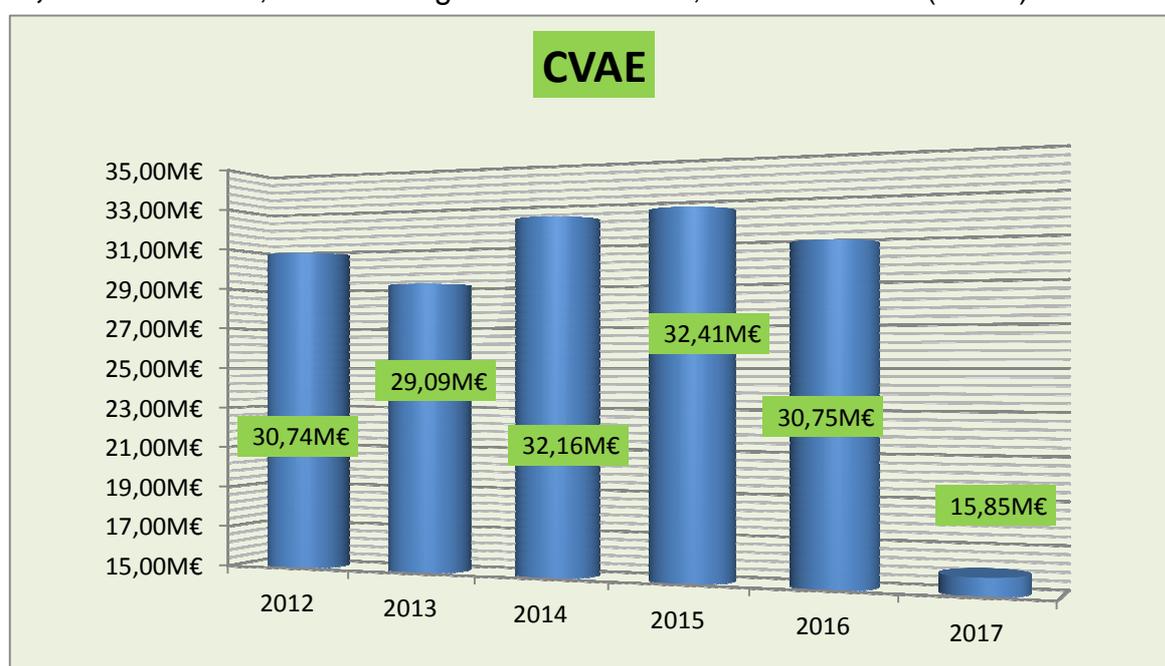
³ L'écart entre l'évolution des bases et l'évolution nette provient notamment des rôles complémentaires de foncier bâti.

La CVAE, un produit dont le poids a fortement diminué suite au transfert de compétence

Le produit de la CVAE a considérablement diminué passant de 30,7 M€ en 2016 à **15,85 M€** en 2017, soit une baisse de **- 48 %**.

À compter de 2017, les poids de la répartition du produit de la CVAE aux Régions et Départements ont été modifiés en raison du transfert de la compétence « transports », la part de la CVAE revenant aux Régions étant portée de 25 à 50 %, celle revenant aux Départements étant réduite de 48,5 à 23,5 %. Ce changement explique l'essentiel de la forte variation constatée au niveau du Département entre 2016 et 2017.

Si la part de CVAE avait été de 23,5 % en 2016, le produit de la CVAE aurait été de **14,90 M€** en 2016, soit une augmentation de + 0,95 M€ en 2017 (**+ 6 %**).



Evolutions

Jusqu'en 2018, la CVAE est calculée sur la valeur ajoutée déterminée entreprise par entreprise, y compris pour les « sociétés de groupe » ou les « sociétés intermédiaires ». Son produit bénéficie aux collectivités d'implantation de ces entreprises, y compris pour la société mère.

Legislatives

À compter de la répartition 2018 des produits de CVAE due au titre de 2017 et des années suivantes, l'article 1586 octies du Code Général des Impôts (CGI) modifié par l'article 51 de la loi de finances rectificative pour 2016 prévoit que la valeur ajoutée produite par la société mère et ses filiales est agrégée et est répartie entre chacune des communes où les entreprises membres du groupe disposent de locaux ou emploient des salariés exerçant leur activité plus de trois mois, au prorata, pour un tiers, des valeurs locatives des immobilisations imposées à la cotisation foncière des entreprises et, pour les deux autres tiers, de l'effectif qui y est employé.

Les IFER

Les IFER évoluent avec des recettes passant de 4,74 M€ en 2016 à 4,8 M€ en 2017 soit une hausse de plus de 1 %. Hors rôles supplémentaires reçus sur 2017, l'évolution s'est limitée à + 2 %, entre 2016 et 2017.

Pour rappel, sur l'historique de l'IFER, certaines entreprises (secteurs de l'énergie, du transport et des télécommunications) auraient vu leurs contributions fiscales diminuer de façon importante du fait de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la contribution économique territoriale (CET). En conséquence, afin de minorer ce gain, une imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux a été instaurée en plus de la CET. Le montant des IFER sur la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire pour le Département du Cher est de 4,04 M€ qui en fait le principal poste des IFER.



L'article 1519 H du CGI prévoit les modalités de calcul de l'IFER applicable aux stations radioélectriques.

Le montant de l'imposition forfaitaire est fixé à 1 607 € par station radioélectrique dont dispose le redevable au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Toutefois, pour tout émetteur assurant la couverture de zones du territoire national par un réseau de radiocommunications mobiles et pour lequel n'est pas requis l'accord ou l'avis de l'Agence nationale des fréquences, dans les conditions prévues au dernier alinéa du I de l'article L. 43 du code des postes et des communications électroniques, le montant de l'imposition forfaitaire est fixé à 10 % de l'imposition de droit commun, soit 160,7 €.



En outre, l'article 1519 H du CGI prévoyait jusqu'en 2016 que ces montants étaient réduits de moitié pour les nouvelles stations au titre des trois premières années d'imposition.

L'article 45 de la loi de finances rectificative pour 2016, modifiant cet article, prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2017, une réduction de 75 % de ces montants au titre des trois premières années d'imposition.

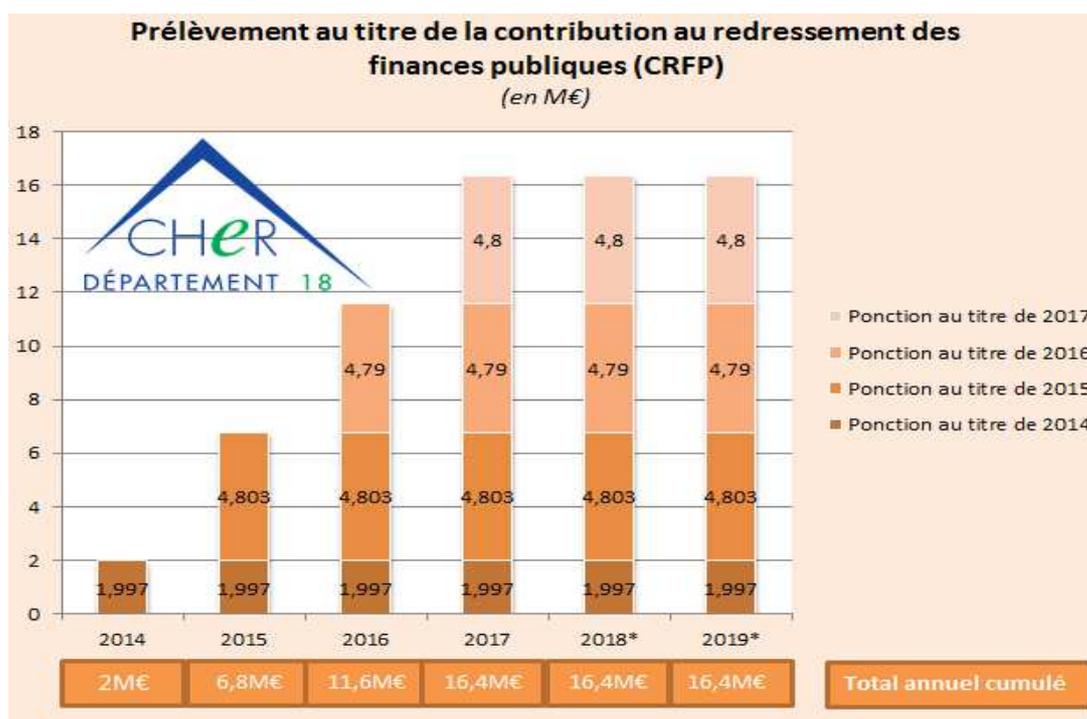
3) Les ressources institutionnelles frappées une nouvelle fois par le prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques

Rappel 2016	2017	2016/2017
79,49 M€	73,07 M€	- 8 %

L'impact de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) touche à nouveau durement nos recettes avec notamment une baisse globale de 4,9 M€ sur la DGF entre 2016 et 2017, passant de 65,6 M€ en 2016 à 60,7 M€ en 2017.

Les impacts entre la DGF 2016 et 2017 :

	<p>+ 243 183 € sur la Dotation de Fonctionnement Minimale (DFM) + 2 %</p>
	<p>Sur la dotation forfaitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 805 818 € pour la CRFP, ci-dessous le schéma de l'impact entre 2014 et 2019 (1 148 milliards d'euros de CRFP pour les Départements répartis en fonction d'un indice synthétique prenant en compte le revenu et le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties) ; - 105 851 € du fait de la perte de population : (population DGF 2016 : 324 907, population DGF 2017 : 323 477 soit - 1 430 x 74,02 € / habitant) ; - 0 € d'écèlement de la dotation forfaitaire (article L. 3334-3 du CGCT, le potentiel financier du Cher dépasse les 95 % du potentiel financier par habitant moyen des Départements). <p>Le potentiel financier du Cher est de 598 € / population DGF ; or, le seuil de déclenchement de l'écèlement est fixé à 599,13 € donc, pour 2017 à la différence de 2016, le Département du Cher ne dépasse pas ce seuil et ne subit pas l'écèlement.</p>



L'impact sur l'année 2017 de la CRFP s'élève à 16,4 M€ sur la DGF.

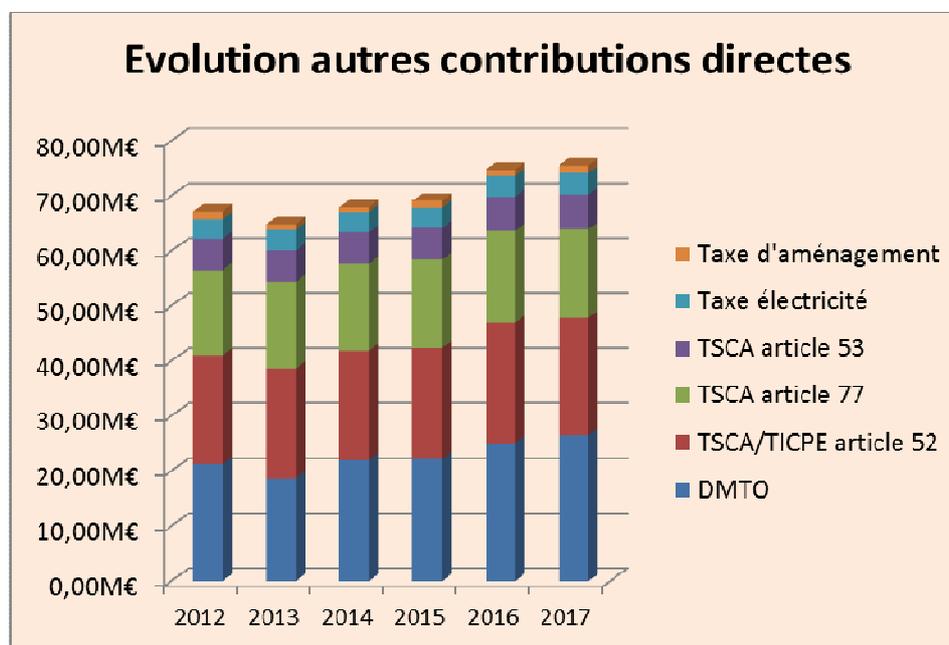
Concernant les allocations compensatrices, elles évoluent à la baisse de 20 % passant de 3,3 M€ en 2016 à 2,7 M€ en 2017.

Les allocations compensatrices, du fait de leurs modalités de calcul, ne couvrent que partiellement les exonérations législatives. Au niveau national, le taux de compensation de la taxe sur le foncier bâti était de 16 % en 2016, ce qui signifie que 84 % restent à la charge des collectivités. Quant à la CVAE, ce taux de compensation s'établit à 73 %.

La DGD n'a pas évolué entre 2016 et 2017 (3,5 M€), quant à la DCRTP, elle a diminué de près de 13 % soit - 0,9 M€ en 2017. La DCRTP associée au mécanisme du FNGIR devait compenser les pertes de recettes pour les collectivités perdantes de la réforme de la taxe professionnelle. Sanctuarisée dans les recettes des collectivités depuis 2010, l'État s'était engagé à ne pas toucher à cette dotation. Ce principe a été fortement érodé en 2017, dans la mesure où la DCRTP des Départements et des Régions a été diminuée de près de 210 M€.

4) Les autres contributions directes portées par le dynamisme des DMTO

Rappel 2016	2017	2016/2017
74,76 M€	75,53 M€	1 %



Concernant les autres contributions directes, elles sont en très légère hausse (+ 1 %).

- Les DMTO

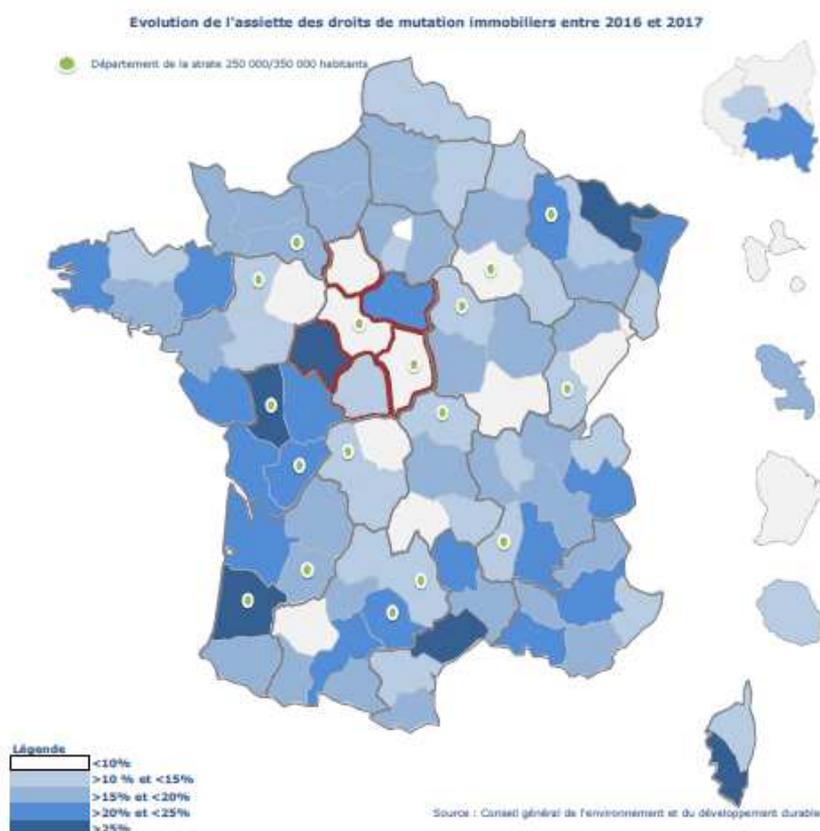
Les DMTO atteignent le plus haut niveau d'encaissement depuis ces dernières années, avec plus de 26,5 M€.

L'année 2017 a été marquée par deux transactions exceptionnelles, celles du Domaine de Sancerre et du château de Blancafort qui se seraient élevées respectivement à 20,5 M€ et 1,9 M€, permettant de porter à la hausse le niveau des DMTO d'environ 1 M€.

Malgré cette évolution conséquente des produits des DMTO en 2017 avec ces deux transactions exceptionnelles, l'assiette quant à elle, n'augmente que de près de 7 % et est la 8^{ème} plus faible évolution à l'échelon national.

Au niveau national et pour 2017, la progression des DMTO s'est poursuivie avec la forte hausse des transactions et la progression des prix estimée en moyenne à 4 % par rapport à 2016. Les Départements ont touché une manne de 11,5 Md€, selon des informations que la direction générale des collectivités locales a présentées ce 17 avril 2018 au comité des finances locales. Cette somme est supérieure de 1,7 Md€ au montant que les Départements ont perçu pour 2016 et de 4,3 Md€ par rapport à celui de 2013, année noire pour l'immobilier

Néanmoins, cette manne financière est répartie très inégalement entre les Départements. Les 10 Départements les moins actifs en terme de ventes immobilières ne représentent que 1 % du montant total des transactions en France. A l'inverse, les 10 Départements les plus actifs cumulent plus de 40 % du total.



Année	Assiette des droits de mutation immobiliers du Cher (en M€)			
	Mutations de biens immobiliers		Inscriptions d'hypothèques	Taux DMTO
	Régime de droit commun	Régime dérogatoire		
2011	545,86	172,42	173,37	3,80%
2012	496,09	155,11	135,65	3,80%
2013	439,20	85,93	148,07	3,80%
2014	473,95	95,61	128,90	3,8% et 4,5% *
2015	456,60	82,92	139,97	4,50%
2016	508,62	124,77	157,63	4,50%
2017	542,79	136,20	168,77	4,50%

* 4,5% à partir des actes passés après le 28 février 2014

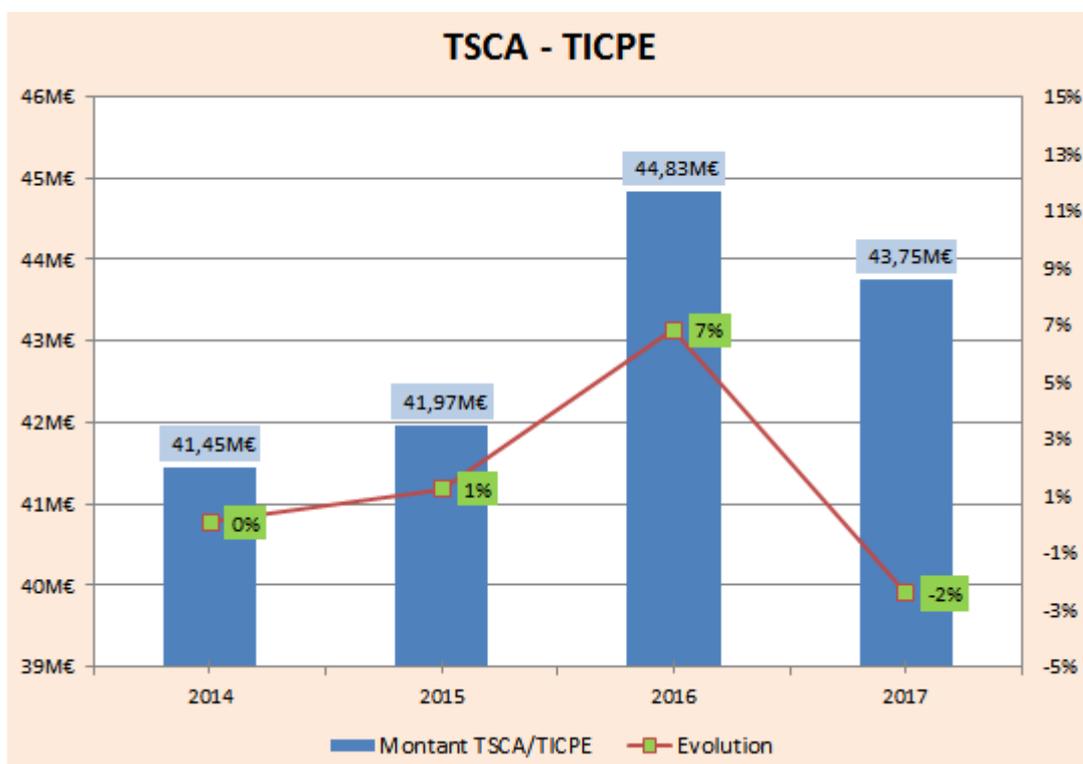
Source : Conseil général de l'environnement et du développement durable
d'après la Direction générale des finances publiques

- La TSCA et le complément de TICPE

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 constitue le socle juridique de l'attribution aux Départements d'une fraction de taux de TSCA destinée à financer les **transferts de compétences de 2004** (une attribution complémentaire a été faite avec un complément de TICPE).

L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a attribué également aux Départements une autre fraction de TSCA destinée à **contribuer au financement des SDIS**, en contrepartie d'une diminution opérée sur la DGF. En effet, **la DGF a diminué en 2017 de 0,3 M€ en raison de la prise en charge d'une part de la prime de fidélisation et de reconnaissance par l'État et non plus exclusivement le SDIS.**

L'article 77 de la loi de finances pour 2010 a aussi attribué aux Départements de la TSCA pour compenser les transferts au titre de la **réforme de la fiscalité directe locale.**



En 2016, il convient de préciser que le Ministère du Budget a indiqué à l'Assemblée des Départements de France qu'il y avait plus de 300 M€ de TSCA à destination des Départements n'ayant pu être collectés que très tardivement suite à des difficultés déclaratives.

Concernant la TSCA, l'absence totale de transparence rend difficile d'établir une prévision sérieuse.

Concernant les autres contributions directes, les tendances suivantes sont observées sur 2017 :

- La taxe d'aménagement en raison d'une augmentation des autorisations de construire a augmenté fortement de près de 27 % pour atteindre 1,4 M€ ;
- La Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE) est en hausse à hauteur de + 3% passant de 3,75 M€ en 2016 pour atteindre 3,86 M€ en 2017.

5) La compensation des AIS en constante régression

2016	2017	2016/2017
51,79 M€	51,21 M€	- 1 %

Les apports spécifiques de l'État pour la compensation des AIS sont de deux ordres :

- le concours CNSA pour l'APA, la PCH et le fonctionnement de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) ;

- le reversement de la TICPE (part RMI/RSA) et le FMDI dans le cadre des politiques d'insertion.

Le reversement de la TICPE est figé depuis sa création à hauteur de 29,53 M€. Le FMDI s'est élevé en 2017 à 2,46 M€.

Les concours de la CNSA se chiffrent à 19,22 M€, contre 19,75 M€ en 2016, et comprennent :

- la **compensation au titre de l'APA** à hauteur de 15,32 M€

=> Dont 1,44 M€ de solde du concours 2016, un rattachement de 0,19 M€ sur le futur solde 2017 et la prévision du solde 2018 de 1,26 M€ rattaché, qui seront encaissés en octobre 2018) ;

- la **participation au titre de la PCH** à hauteur de 3,48 M€

=> Dont 0,31 M€ de solde du concours 2016, une régularisation de 2012 de 0,22M€ et rattachement du solde 2016 pour 0,17 M€ qui sera encaissé en octobre 2018 ;

- la **participation au titre de la MDPH** pour un montant de 0,42 M€.

Pour la CNSA, part APA 2, la notification de septembre 2017 a fait apparaître une forte diminution du solde des recettes 2016 par rapport aux prévisions de début d'année. Les 4 derniers mois de 2017 n'ont donc pas été perçus et ont continué à être retirés jusqu'en janvier 2018 (- 0,79 M€). Par anticipation, le solde 2017 a été diminué dans les prévisions 2018.

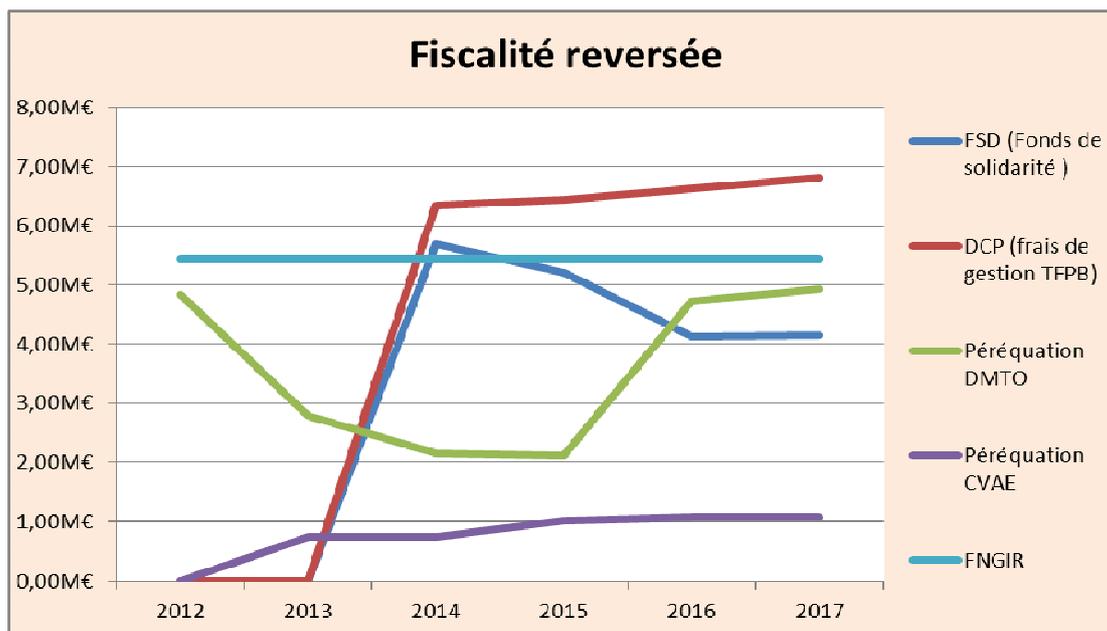
En synthèse sur l'année 2017 :

Les acomptes 2017 dont :	13,69 M€
APA 1	12,14 M€
APA 2	1,55 M€
Le solde APA 2016 versé en octobre 2017	1,44 M€
APA 1	1,44 M€
APA 2	0,00 M€
Le solde APA 2016 versé en octobre 2018 (rattaché)	0,19 M€
Prévision du solde APA 2017 versé en octobre 2018 (notifié en septembre 2018)	1,26 M€
Total	15,32 M€
Les acomptes ASV	0,12 M€
<i>Dont les actions de prévention</i>	<i>0,00 M€</i>
<i>Dont le forfait autonomie</i>	<i>0,12 M€</i>

La notion du reste à charge sera abordée dans la partie des dépenses.

6) La fiscalité reversée toujours dynamique

Rappel 2016	2017	2016/2017
22 M€	22,41 M€	2 %



Entre 2016 et 2017, la fiscalité reversée a évolué de près de 2 % passant respectivement de 22 M€ à 22,41 M€.

- Cela s'explique principalement par le **fonds de péréquation des DMTO**.

Le niveau de ressources des DMTO particulièrement élevé s'explique par le dynamisme du marché de l'immobilier. La volatilité de ces recettes fiscales ne garantit pas que ce niveau de ressources soit assuré de façon pérenne. Aussi, est-il prévu, lorsque le montant des deux prélèvements au fonds national de péréquation est supérieur à 380 M€, la possibilité d'une mise en réserve par le Comité des finances locales (CFL) d'une partie des ressources prélevées, pour permettre un surcroît d'alimentation du fonds lors d'années de recettes moins volumineuses.

Il n'y a cependant pas eu de mise en réserve de 2012 à 2017. En revanche, le CFL a décidé en avril dernier, en accord avec l'Assemblée des départements de France, de mettre en réserve 120 M€, comme la loi l'y autorise. Cette épargne sera utilisée lors d'une éventuelle prochaine période de contraction des DMTO à l'instar de 2013 et 2014.

Le **fonds de péréquation des DMTO** évolue avec une hausse de près de 5 % passant de 4,7 M€ en 2016 à 4,9 M€ en 2017.

- Le **DCP** évolue de près de 3 % passant de 6,63 M€ en 2016 à 6,81 M€ en 2017.

- Le **Fonds de Péréquation de la CVAE** s'établit quant à lui pour 2017 quasiment au même niveau qu'en 2016 (soit 1,08 M€).

**Evolutions
legislatives**

L'article 163 de la loi de finances pour 2018 adapte les modalités de fonctionnement du fonds de péréquation de la CVAE perçue par les Départements. En effet, 25 points de la CVAE jusqu'alors perçue par les Départements ont été transférés aux Régions. Ainsi, les Départements perçoivent désormais 23,5 % de la CVAE (au lieu de 48,5 % jusqu'en 2017) et les Régions en perçoivent désormais 50 % (au lieu de 25 %). Les ressources du fonds de

péréquation de la CVAE perçue par les Départements sont donc ramenées de 60 M€ en 2017 à 30 M€ en 2018.

- Le **FNGIR** est figé à 5,4 M€. Ce fonds permet aux collectivités « perdantes » du fait de la réforme de la fiscalité de 2011 d'être compensées (via un reversement) par le biais d'un prélèvement sur les collectivités « gagnantes ». Le Département du Cher se situant dans le second scénario.

- Quant au **FSD**, il est stable par rapport à 2016 (environ 1 %) passant de 4,13 M€ en 4,15 M€ en 2017.

7) Une forte évolution des autres ressources

Rappel 2016	2017	2016/2017
26,13 M€	38,80 M€	48 %

Cette rubrique englobe le reste des recettes de fonctionnement du Département. Afin de ressortir les grandes évolutions déterminantes par rapport à 2016, un focus sera réalisé sur 5 comptes représentant environ 83 % des autres ressources.

- Chapitre 7472 : Participation Régions

L'année 2017 a été marquée par le transfert de la compétence transport à la Région au 1^{er} janvier 2017.

Néanmoins, le Département a assuré pour le compte de la Région l'organisation et le fonctionnement des services routiers non urbains, réguliers ou à la demande, jusqu'au 31 août 2017. En contrepartie, **la Région a reversé au Département une participation exceptionnelle de 11,27 M€ correspondant au 8/12^{ème} de 25 points de la CVAE 2017.**

- Chapitre 75 : Autres produits de gestions courantes

Rappel 2016	2017	2016/2017
12,78 M€	11,01 M€	- 14 %



Sur le chapitre 75, l'évolution à la baisse s'explique en analysant les recettes sur le 751 « recouvrements de dépenses d'aide sociale ». Entre 2016 et 2017, ces recouvrements sont passés de 12,2 M€ à 11 M€.

Cela concerne principalement les **recettes d'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées** qui comprennent :

- la participation des résidents à leur hébergement ;
- la contribution des obligés alimentaires ;
- les récupérations sur successions et autres recours (passant de 7,4 M€ en 2016 à 6,7 M€ en 2017).

- Chapitre 70 : Produits des services et des Domaines

Rappel 2016	2017	2016/2017
4,17 M€	4,95 M€	19 %



Le remboursement des frais par des tiers est en hausse de près de 4 % (0,074 M€) soit 2,05 M€ en 2017 (concerne la télésurveillance du pôle de formation sanitaire et social, les remboursements du GIP MDPH, des charges locatives, les prestations des équipes mobiles d'ouvriers professionnels et remboursement des charges du Pôle du Cheval et de l'Âne).

La mise à disposition de personnel concerne principalement les CDR Handicap pour les agents du GIP MDPH et Développement du territoire avec le bouquet de services et les prestations facturées à l'agence d'ingénierie des territoires, soit une recette globale de 1,48 M€.



L'année 2017 a marqué la fin de la mise en place d'une participation familiale au coût des transports scolaires qui, depuis la rentrée 2017-2018, ne sont plus de la compétence des Départements, soit - 0,72 M€ en 2017.

Le remboursement des frais par les budgets annexes a donc diminué de près de - 81 % soit - 0,08 M€.

- Chapitre 74718 : Autres participations État

Rappel 2016	2017	2016/2017
1,31 M€	3,40 M€	159 %



Comme en 2016, en 2017, le Département a bénéficié d'un **fonds de soutien exceptionnel** (2,2 M€) destiné aux Départements connaissant une situation financière particulièrement dégradée, notamment du fait du poids de leurs dépenses sociales, mis en place par la loi de finances rectificative pour 2016.

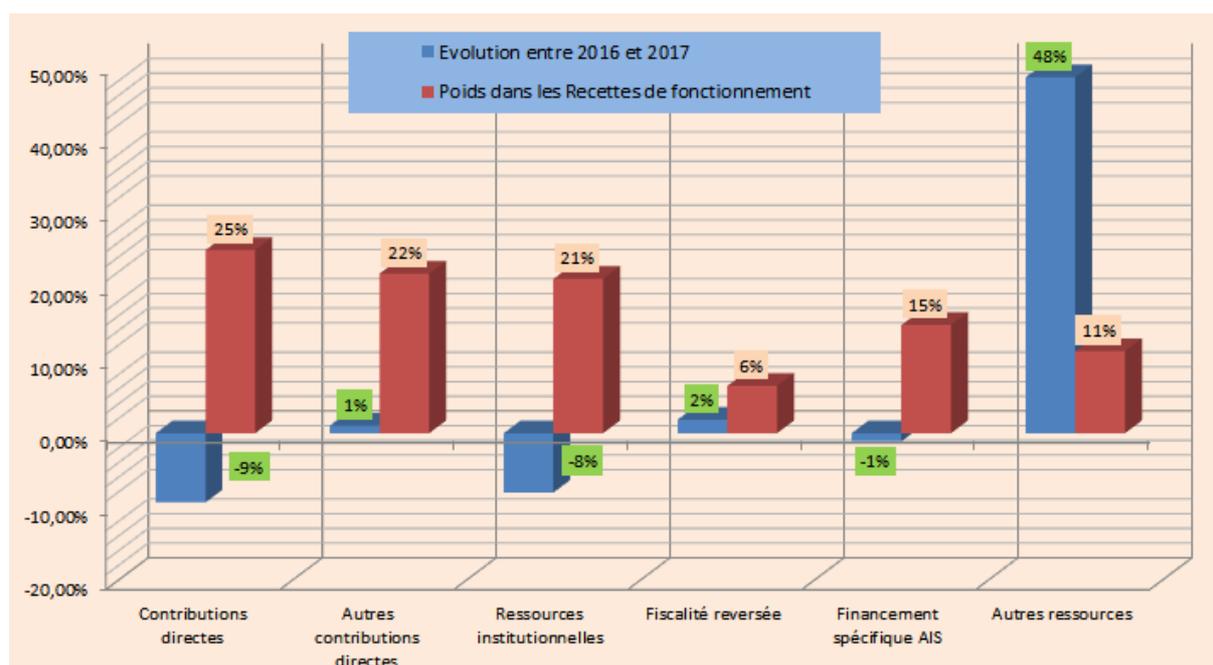
- Chapitre 77 : les produits exceptionnels

Rappel 2016	2017	2016/2017
3,99 M€	1,77 M€	- 56 %



La baisse sur ce chapitre de près de 56 %, s'explique par l'enregistrement de cette recette non plus sur un compte de produit exceptionnel mais sur un compte de dotation (74).

Évolution des recettes réelles de fonctionnement et poids de chacune d'entre elles :



Les recettes réelles de fonctionnement subissent une baisse de près de 1 % par rapport à 2016 malgré la mise en œuvre d'un fonds d'urgence (+ 1,77 M€) et l'absence de mise en réserve du CFL pour la péréquation DMTO (+ 2,8 M€).

La hausse de recettes ne compense pas des pertes des ressources institutionnelles et de compensation des AIS.

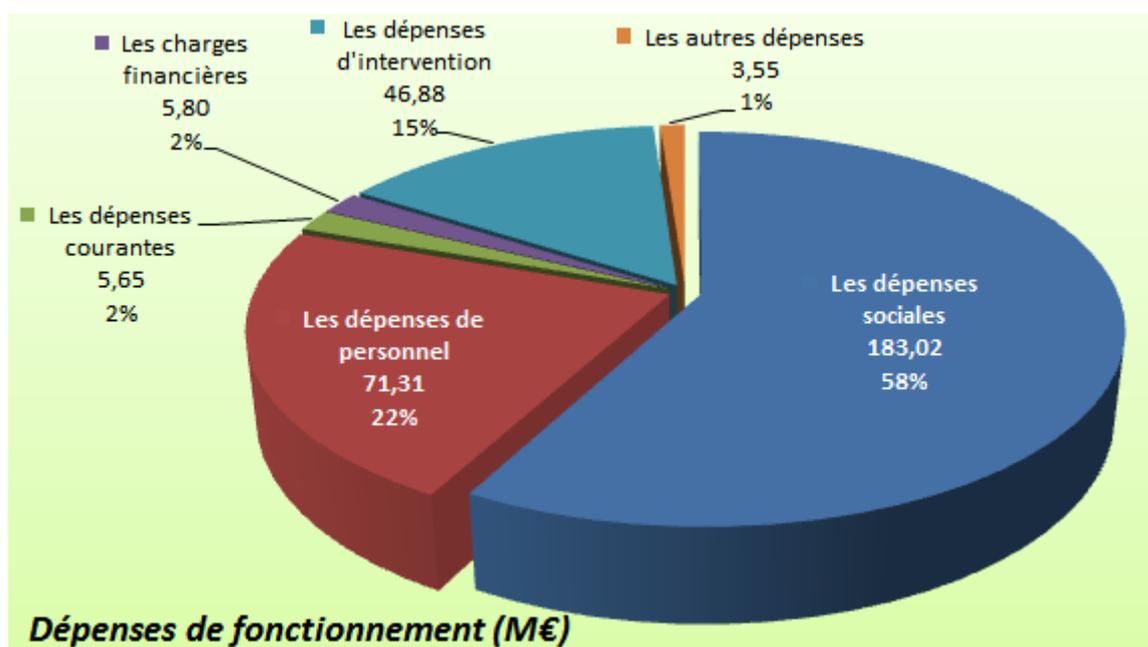
Il est à noter que la vigilance est de plus en plus renforcée sur les dépenses de gestion afin de ne pas asseoir des dépenses rigides sur des recettes exceptionnelles.

Des dépenses de fonctionnement diminuées de nouveau grâce aux efforts de gestion

1) Une section de fonctionnement majoritairement consacrée aux compétences sociales

Dépenses en M€	Rappel 2016	2017	2016/2017
Fonctionnement	318,66	316,20	- 1%

En 2016, les dépenses de fonctionnement des Départements étaient en hausse de 0,1 % alors que le Cher présentait une baisse de plus de 1%.



Les dépenses de fonctionnement sont majoritairement composées à 81 % (soit 254,33 M€) de :

- dépenses sociales (58 %) ;
- dépenses de personnel (23 %).

La composition du périmètre de chaque ensemble de ces dépenses est la suivante :

Les **dépenses sociales (183,02 M€)**:

Elles sont composées des dépenses relevant du champ social des CDR Enfance-adolescence-famille, Protection Maternelle et Infantile, Gérontologie, Handicap, Insertion et Animation des territoires.

Les **dépenses de personnel (71,31 M€)**:

Elles intègrent toutes les dépenses du CDR Direction des ressources humaines et compétences.

Les dépenses d'intervention (46,88 M€):

Elles correspondent aux dépenses relevant de la contribution au SDIS et des CDR concernant les routes, l'éducation, les transports, la médiathèque, les archives, Culture et vie associative, Sport et jeunesse, Tourisme, Économie et enseignement supérieur, Agriculture, Eau, Environnement, Développement du territoire, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, Amicale des conseillers et Démographie médicale.

Les dépenses courantes (5,65 M€) :

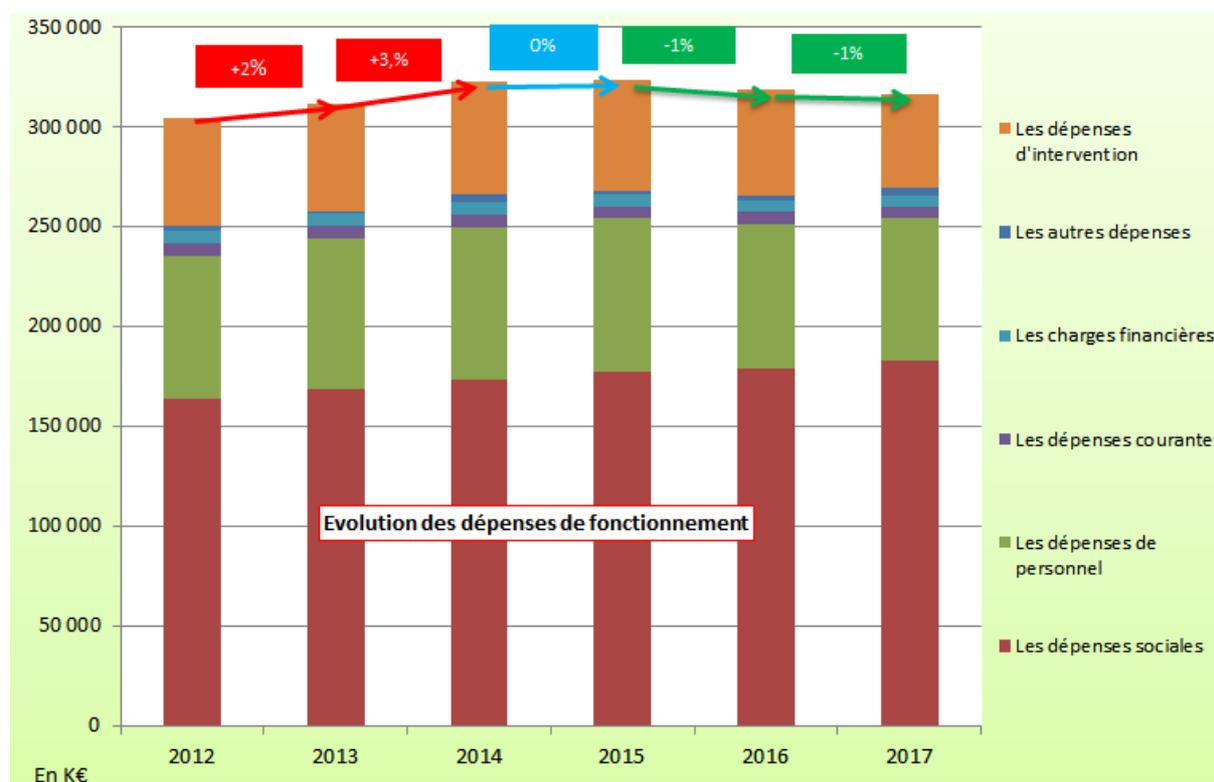
Elles comprennent les dépenses des CDR Systèmes d'information, Patrimoine immobilier, Cabinet et communication, Administration générale, Service logistique et technique.

Les charges financières (5,80 M€) :

Elles prennent en compte les dépenses du chapitre 66 « charges financières », qui sont imputées sur le CDR Finances.

Les autres dépenses (3,55 M€) :

Elles intègrent toutes les autres dépenses non répertoriées ci-dessus et les autres dépenses du CDR Finances avec notamment le prélèvement effectué dans le cadre du FSD.



Au global, la part des dépenses sociales dans les dépenses de fonctionnement a progressé de manière significative entre 2012 et 2017, passant respectivement de 54% en 2012 à 58% en 2017. Cette forte hausse provient notamment de la charge des AIS qui augmente de 84 M€ en 2012 à 101 M€ en 2017 soit une variation de 17 M€ (+ 20 %).

À l'inverse, la part des dépenses de personnel et dépenses courantes enregistrent une évolution en légère baisse sur la même période :

- pour les dépenses de personnel, leur part passe de 23,5 % en 2012 à 22,6 % en 2017 (baisse plus marquée entre 2015 et 2017 de 24 % à 24 %) ;
- la part des dépenses courantes passe de 2,1 % en 2012 à 1,8 % en 2017.

L'évolution des dépenses de fonctionnement traduit les efforts progressifs de gestion entrepris par le Département depuis 2015 :

- entre 2014 et 2015, une stagnation de ces dépenses a été constatée (+ 0,3%) ;
- entre 2015 et 2017, le Département a réussi à baisser ses dépenses de fonctionnement à hauteur de - 2 %.

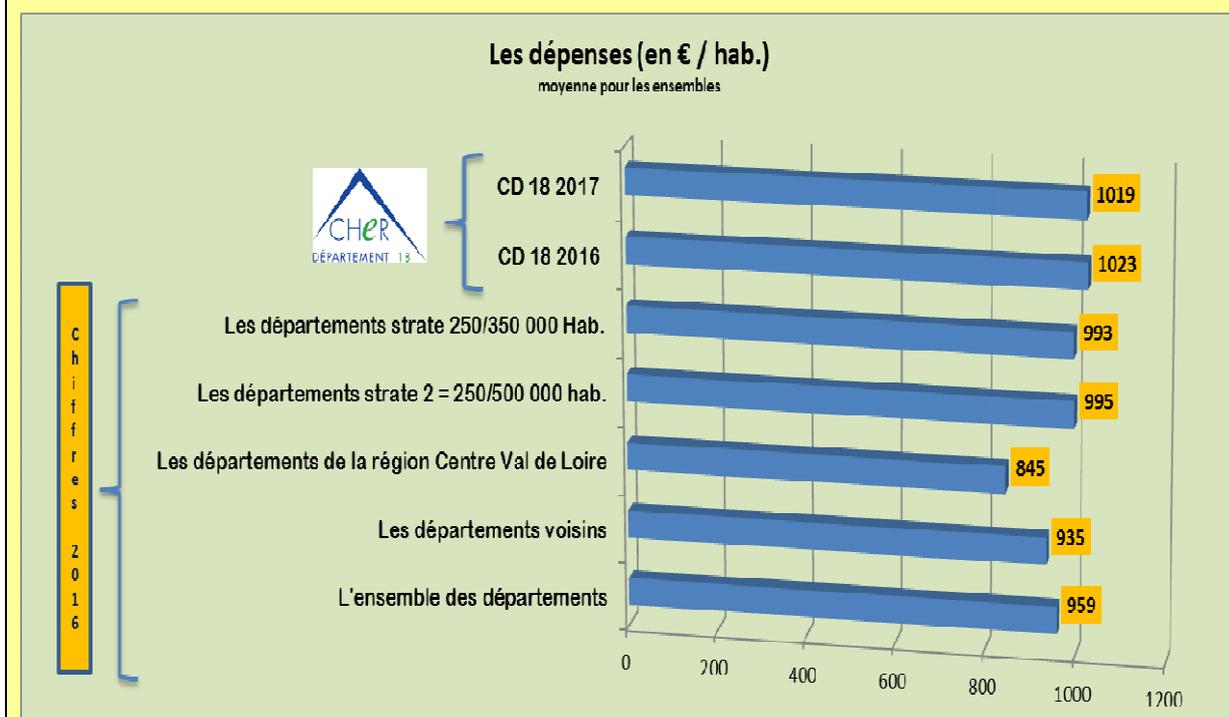


Évolution des dépenses en € par habitant :

Ensemble des Départements : => - 5 % entre 2016 et 2017 (+ 2 % entre 2015 et 2016) soit 959 € par habitant

Département du Cher : => - 0,4 % entre 2016 et 2017 (- 1 % entre 2015 et 2016) soit 1 019 € par habitant

Ainsi, le Département du Cher demeure en 2017 au-dessus des Départements de la même strate.



2) Les dépenses sociales toujours en hausse, mais sous l'effet des revalorisations

Les dépenses sociales pèsent 183,02 M€ soit 58 % des dépenses de fonctionnement.

Rappel 2016	2017	2016/2017
179,52 M€	183,02 M€	2 %

L'évolution des dépenses sociales, à 2 % entre 2016 et 2017, est en hausse par rapport à l'évolution de la période précédente 2015-2016 (+ 1 %).

78 % de ces dépenses sociales correspondent principalement à deux natures :

- Les frais d'hébergement « personnes âgées - personnes handicapées » ;
- Les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS).

Des AIS en hausse :

Rappel 2016	2017	2016/2017
97,86 M€	101,11 M€	3 %

Les AIS⁴ pèsent en 2017 à hauteur de 101,11 M€ soit 55 % des dépenses sociales et 32 % du total des dépenses de fonctionnement.

Comptablement, l'évolution constatée est de + 3 % entre 2016 et 2017.

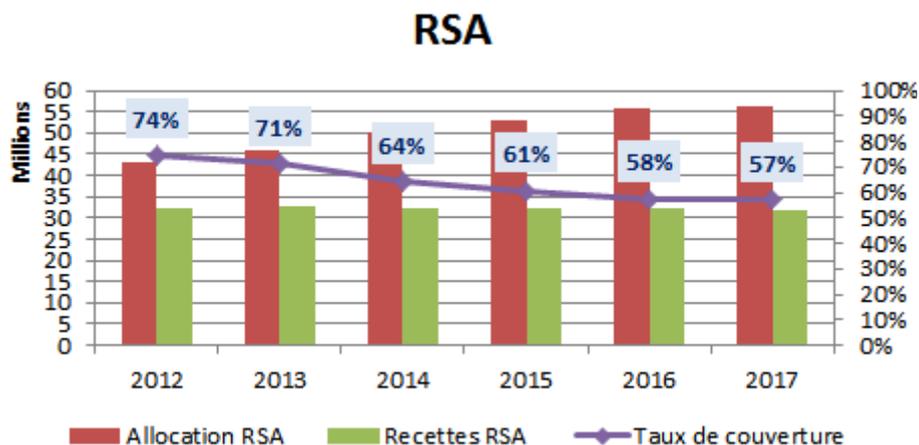
Les graphiques des AIS ci-après démontrent la montée en puissance des dispositifs avec les constats d'évolution suivants :

- une envolée du **RSA** de l'ordre de + 30 % entre 2012 et 2017 avec une moyenne annuelle de plus de 5 % ;
- une hausse de la **PCH** de + 20 % entre 2012 et 2017 (comparée à moins de 3 % entre 2016 et 2017) dont l'évolution moyenne est de près de 4% par an entre 2012 et 2017 ;
- une hausse régulière de l'**APA** dont l'évolution moyenne est de plus de 1 % par an entre 2012 et 2017⁵.

⁴ Pour le RSA, comptes 6515 à 6517, pour l'APA, compte 65114, et, pour la PCH, compte 651121.

⁵ Pour les trois allocations, les recettes indiquées ne prennent pas en compte les « recettes nouvelles » perçues depuis 2014 (DCP, FSD) car elles ne sont pas affectées individuellement à une AIS.

RSA : 9 259 allocataires au 31/12/2017 contre 9 367 en 2016 soit - 2 %



Le RSA représente 56,12 M€ en 2017 (contre 53,1 M€ en 2016) soit 56 % des AIS.

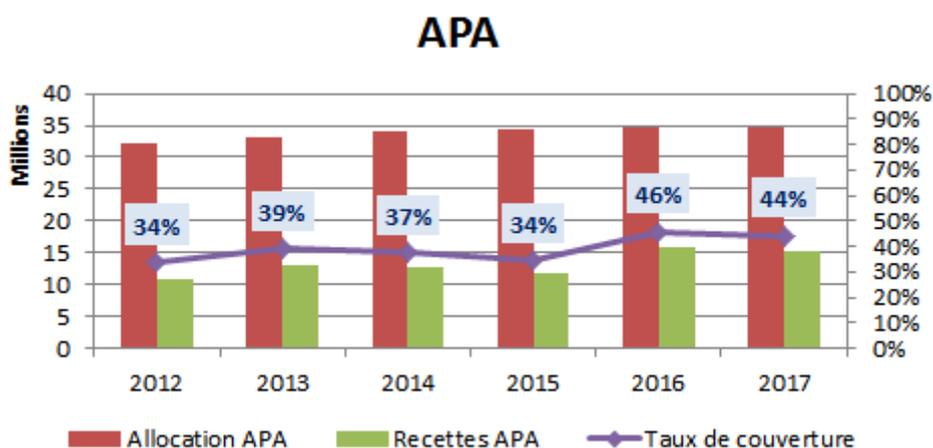
Le taux de couverture s'établit à 57 % en 2017, contre 74,3% en 2012 soit un reste à charge pour le Département de 43 % en 2017, en constante hausse.

Cette évolution entre 2016 et 2017 connaît une moindre hausse, considérant la nouvelle revalorisation du RSA de + 1,62 % en septembre 2017, cinquième revalorisation exceptionnelle après celles survenues en septembre 2013, 2014, 2015 et 2016.

Au niveau national, le RSA et les dépenses d'insertion représentent le premier poste des dépenses d'aide sociale départementale, avec pour l'ensemble des Départements 11,6 Md€ de dépenses nettes. Ces dépenses ont nettement progressé en 2016 (près de 3 %). Depuis 2012, leur hausse est de 25 %. En 2016, le nombre de bénéficiaires du RSA a reculé de 1 %. Mais, la hausse des dépenses s'explique par la double revalorisation de l'allocation intervenue (0,1 % en avril et 2 % en septembre). Au niveau national, malgré cette hausse de près de 3 %, les dépenses liées au RSA augmentent moins en 2016 qu'au cours des années précédentes.

Le nombre de bénéficiaires du RSA connaît ainsi une baisse de près de 3 % entre fin juin 2016 et fin juin 2017. Le Département s'inscrit dans ce mouvement avec une baisse de - 2 % entre le 31/12/2016 et le 31/12/2017 qui ne se traduit pas financièrement en raison des revalorisations.

. **APA** : 7 468 bénéficiaires au 31/12/2017 contre 7 431 en 2016 soit + 0,5 %

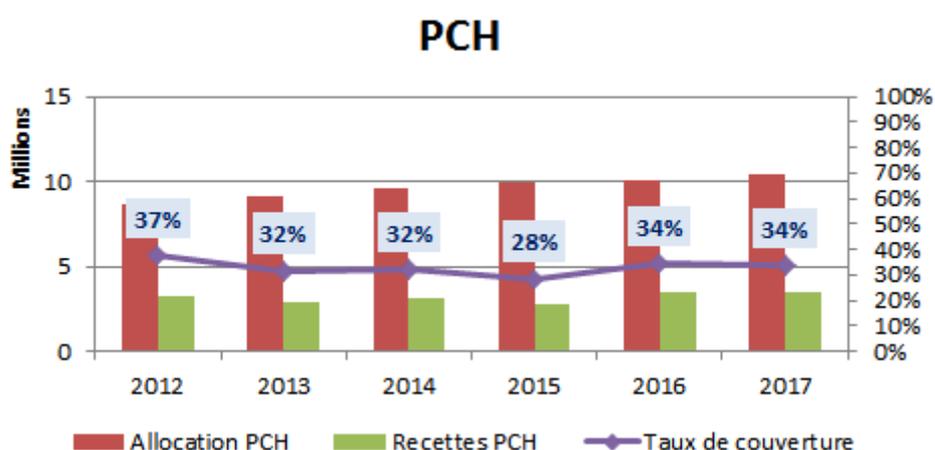


L'APA représente 34,6 M€ en 2017 soit 34 % des AIS.

Le taux de couverture s'établit à 44 % en 2017, contre 34 % en 2012, soit un reste à charge pour le Département de 56 % en 2017, en hausse depuis 2016.

Au niveau national, après avoir fortement progressé dans la foulée de la mise en place de l'APA en 2002, les dépenses d'aide sociale en faveur des personnes âgées représentent aujourd'hui 21 % du total et 7,1 Md€. Leur progression reste encore assez soutenue, même si elle s'est ralentie (+ 2 % en 2016). Ces dépenses sont, pour les deux tiers, liées à l'APA, à domicile ou en établissement. Toutes prestations et prises en charge confondues, les dépenses en établissement représentent 56 % du total contre 44 % pour les dépenses à domicile. Les dépenses brutes d'aide à domicile connaissent une forte progression de près de 3 % en 2016, mais celle-ci est pour partie liée à la mise en œuvre de la loi du 28 décembre 2015 ASV qui a, entre autres, revalorisé les montants plafonds de l'APA à domicile.

. **PCH** : 1 644 bénéficiaires au 31/12/2017 contre 1 400 en 2016 soit + 17 %



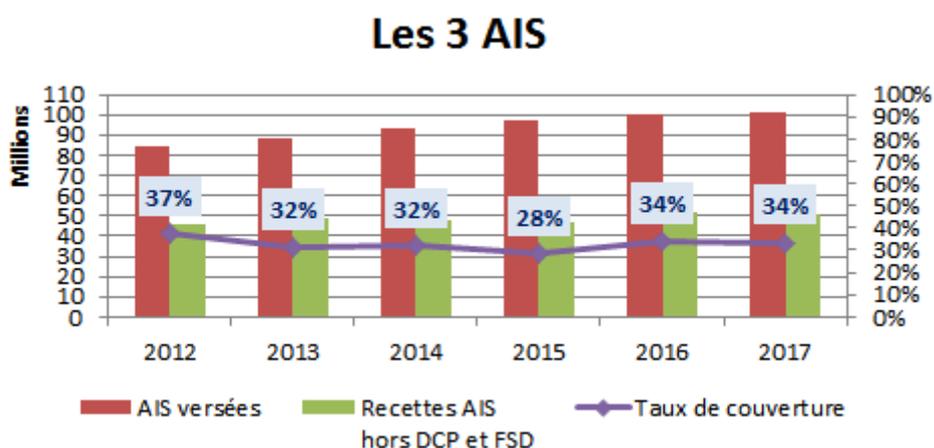
La PCH représente 10,4 M€ en 2017 soit 10 % des AIS.

Le taux de couverture est le plus faible des 3 allocations. Il s'établit à moins de 34 % en 2017, en légère baisse par rapport à 2016 où il était de 34 %, le reste à charge pour le Département est de 67 % en 2017.

Au niveau national, les dépenses nettes d'aide sociale en faveur des personnes handicapées représentent exactement le même poids que celles de l'ASE, soit 22 % du total et 7,5 Md€. Elles connaissent, en revanche une progression nettement plus soutenue (+ 3 % en 2016 et + 11 % depuis 2012). La plus grosse part de ces dépenses (70 %) est consacrée à l'accueil en établissement.

Dans le Département du Cher, la montée en charge du dispositif connaît une évolution de 1% par rapport à 2016, contre une évolution annuelle moyenne de près de 4 % entre 2012 et 2017.

En synthèse sur les trois AIS :



Le montant des prestations versées pour les trois AIS est passé de 84 M€ en 2012 à 101 M€ en 2017, soit près de 17 M€ (+ 20 %).

Quant au taux de couverture global, il traduit un désengagement constant de l'État, passant de 55 % à 50 % entre 2012 et 2017.

La charge nette pour le Département s'élève à 50,3 M€ en 2017 (l'équivalent quasiment d'une année d'investissement) contre 37,9 M€ en 2012 soit une charge supplémentaire de 12,4 M€.

Les frais d'hébergement PA - PH

Rappel 2016	2017	2016/2017
42,09 M€	41,90 M€	- 0,5 %

Les frais d'hébergement PA-PH pèsent en 2017 à hauteur de 41,9 M€ soit 23 % des dépenses sociales et 13 % du total des dépenses de fonctionnement. Ces frais diminuent de manière limitée de - 0,5 % entre 2016 et 2017.

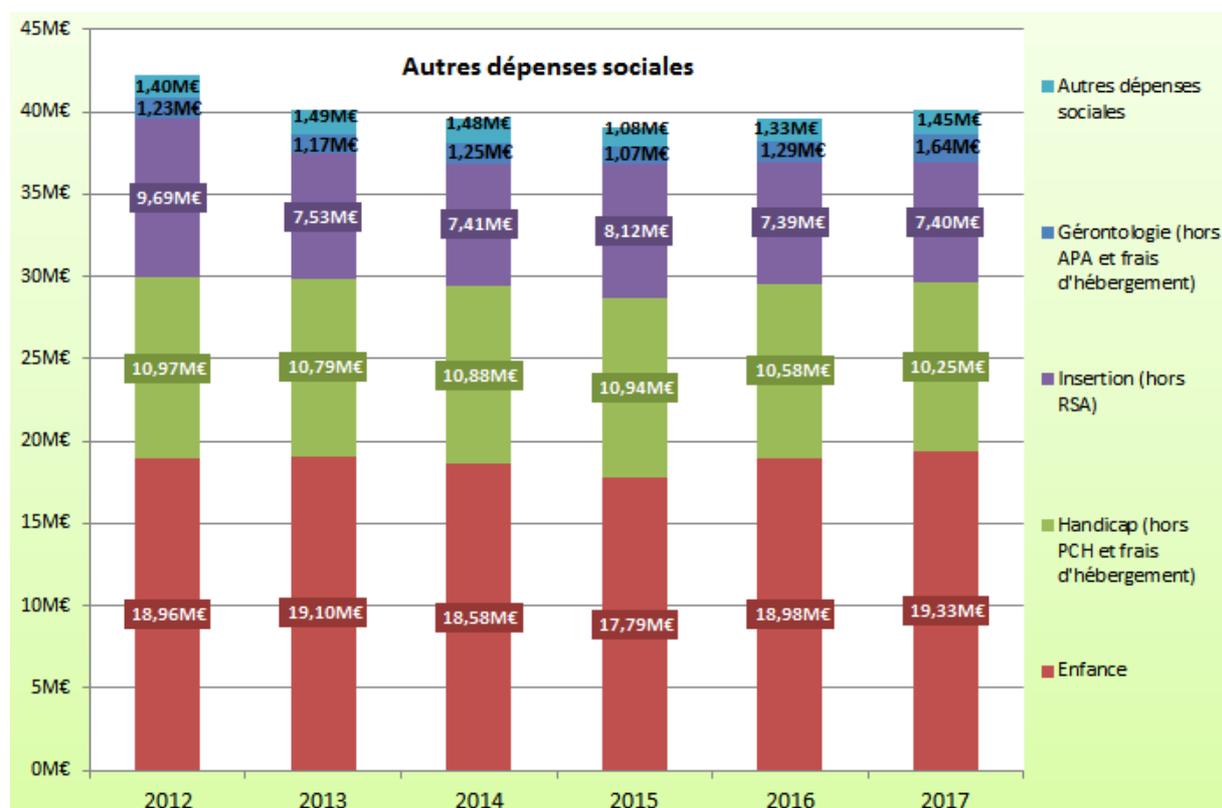
Les autres dépenses sociales

Rappel 2016	2017	2016/2017
39,57 M€	40,01 M€	1 %

Les autres dépenses sociales pèsent en 2017 à hauteur de 40 M€ soit 22 % des dépenses sociales et 13 % du total des dépenses de fonctionnement.

Elles se répartissent sur les politiques publiques suivantes à hauteur de :

- 48 % : sur l'Enfance soit 19,33 M€ ;
- 26 % : sur le Handicap soit 10,25 M€ ;
- 18 % : sur l'Insertion soit 7,40 M€ ;
- 0,3 % : sur le Logement soit 0,14 M€ ;
- 4 % : sur la gérontologie¹, 64 M€ ;
- 2 % : sur l'Animation des territoires soit 0,67 M€ ;
- 2 % : sur la PMI soit 0,65 M€.



Concernant l'Enfance :

Ces dépenses ont évolué de + 0,4 M€ entre 2016 et 2017 soit près de + 2% passant de 18,98 M€ à 19,33 M€.

La dotation de fonctionnement au CDEF pèse pour près de 35 % de l'enveloppe soit 6,7 M€. C'est le principal élément qui fait fluctuer le montant global au grès de la prise en compte des résultats du budget annexe.

Concernant le Handicap :

Ces dépenses sont en baisse de - 0,33 M€ entre 2016 et 2017 soit - 3 % passant de 10,58 M€ à 10,26 M€.

Cette baisse provient notamment de l'impact du nombre de bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personne (- 0,26 M€ entre 2016 et 2017, soit une baisse de plus de 8 %, après 2 années de baisse : - 9 % entre 2015 et 2016, - 6 % entre 2014 et 2015).

Concernant l'Insertion (hors RSA) :

Ces dépenses sont stables à 0,01 M€ entre 2016 et 2017 soit + 0,1 % passant de 7,39 M€ à 7,4 M€.

Concernant la politique sociale de l'animation des territoires :

Ces dépenses augmentent de + 0,14 M€ soit + 25 % entre 2016 et 2017 passant de 0,53 M€ à 0,67 M€.

Cette augmentation est due notamment à la hausse des crédits dédiés à la mission de lutte contre la précarité, l'exclusion et l'illettrisme, répartis sous forme de subventions à des associations suite au transfert de dossiers de l'ex-direction de l'insertion et de l'action sociale vers l'ex-direction animation et développement des territoires (Cher accueil, Entraide berruyère, Autres rives et S.O.S. Travail).

3) La poursuite des effets du plan d'optimisation au niveau des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel pèsent à hauteur de 71,31 M€ soit près de 23 % des dépenses de fonctionnement.

	Rappel 2016	2017	2016/2017
Chapitre 012	71,87 M€	71,32 M€	- 0,8 %

Une nouvelle baisse de ces dépenses de personnel est à souligner, passant de 71,87 M€ en 2016 à 71,32 M€ en 2017, soit - 0,8 %.

L'évolution des dépenses de personnel de l'ensemble des Départements est de - 0,1 % entre 2015 et 2016. Entre 2016 et 2017, le Département se situe donc dans les standards d'évolution d'un budget RH après une nette diminution en 2016 de - 6 % alors que l'évolution nationale était de + 1,5 % entre 2014 et 2015.

Certains impacts notoires sont à souligner pour expliquer les évolutions 2016-2017 :

	<p>Évolutions réglementaires : + 0,77 M€ (augmentation de la valeur du point, Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR), augmentation de la contribution CNRACL) GVT : + 0,71 M€ (avancements d'échelon, grades, effet report 2016) Enveloppe du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : + 0,26 M€</p>
---	---

	<p>Le Turnover (la différence entre les sorties et les entrées) 2017 et report 2016 : - 1,31 M€ La diminution du nombre d'assistants familiaux rémunérés : - 0,38 M€ Rémunérations des agents du Pôle du Cheval et de l'Âne : - 0,26 M€ La diminution du nombre des contrats aidés : - 0,07 M€</p>
---	---

Le plan d'optimisation adopté par l'Assemblée départementale en octobre 2016 a permis au Département de réduire sa masse salariale et d'investir sur les projets d'aménagement du territoire soutenus par le Département et ce malgré la baisse de ses recettes.

Afin d'atteindre ces objectifs, 3 axes ont été retenus :

- des mesures d'organisation transversales permettant une modernisation et une performance accrues des services du Département, en particulier :

- l'adoption d'un schéma départemental des systèmes d'information permettant une informatisation croissante des services et des recours accrus aux téléprocédures pour les usagers du département et une dématérialisation des actes ;
- le redéploiement des véhicules de service et la rationalisation des frais de déplacement permettant une diminution de près de 25 % des frais de déplacement versés comparativement à 2015 soit une économie d'environ 250 000 € par an ;
- la montée en compétence des agents du Département pour un meilleur service rendu aux usagers par le recours à un mandataire de formation, ainsi que la mise en place d'un nouveau plan de formation pour la période 2018-2020 ;
- des réformes structurelles dans la gestion des ressources humaines permettant une meilleure équité entre les agents et un meilleur respect de la réglementation notamment s'agissant du temps de travail (suppression du mois préalable à la retraite, fin du cumul des congés pour les agents absents plusieurs mois pour maladie, limitation des jours donnés aux agents pour animer des formations CNFPT, limitation des jours de congés liés aux médailles dans le strict respect de la réglementation) .

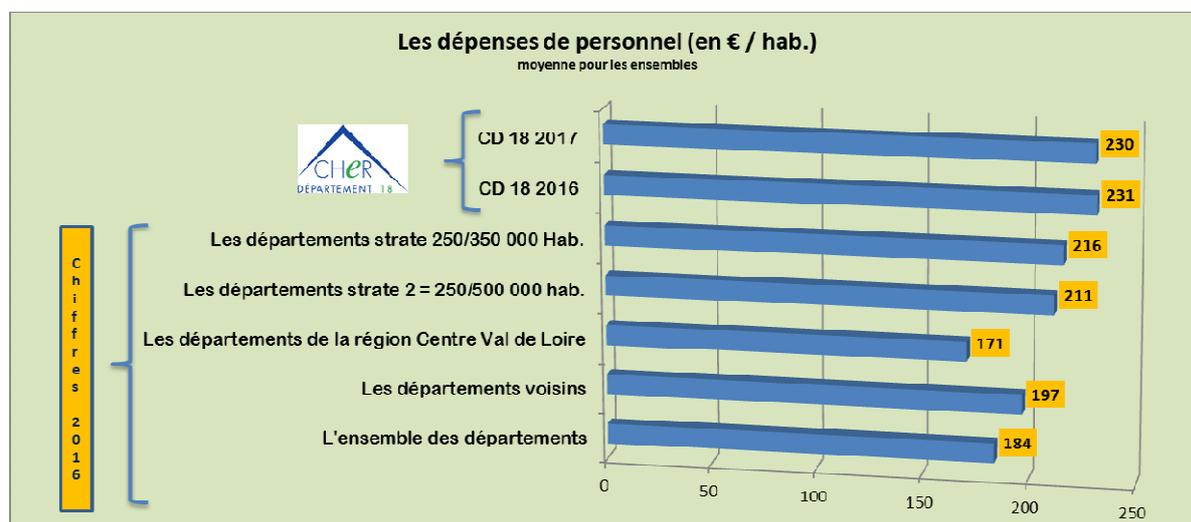
- Une administration départementale en pleine mutation : L'ensemble des directions du Département s'est réorganisée pour atteindre les objectifs fixés par les élus.

En particulier, il pourra être cité la mutualisation de certains services très proches comme le handicap et la gérontologie, devenues direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'action sociale a également fait l'objet d'une mutation importante en séparant accompagnement social et accompagnement vers un retour à l'emploi.

- Un accompagnement au plus près des agents. Peuvent ainsi être soulignés :
- le récent regroupement des services aux pyramides Route de Guerry ;
 - la refonte du régime indemnitaire et le passage au 1^{er} janvier 2017 à l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, le Département étant l'un des premiers à mettre en œuvre cette réforme pour un coût de 300 000 € par an ;
 - un conventionnement avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique qui permettra en 2018 au Département d'atteindre le taux réglementaire d'emploi de personnes en situation de handicap ;
 - un renforcement de la médecine de prévention et des actions de lutte contre les accidents du travail permettant en 2017 une baisse de 31 % des accidents du travail ;
 - une participation financière pour la garantie maintien de salaire des agents, permettant à ceux ayant les ressources les plus modestes de s'assurer pour une somme dont l'intégralité est quasiment prise en charge par le Département employeur ;
 - la multiplication des instances de concertation avec les organisations syndicales et la mise en œuvre de groupe de travail sur des sujets importants comme le déploiement d'un plan d'action égalité femmes-hommes qui pourra également être décliné dans les collèges pour permettre une meilleure appropriation de ces valeurs par les plus jeunes.

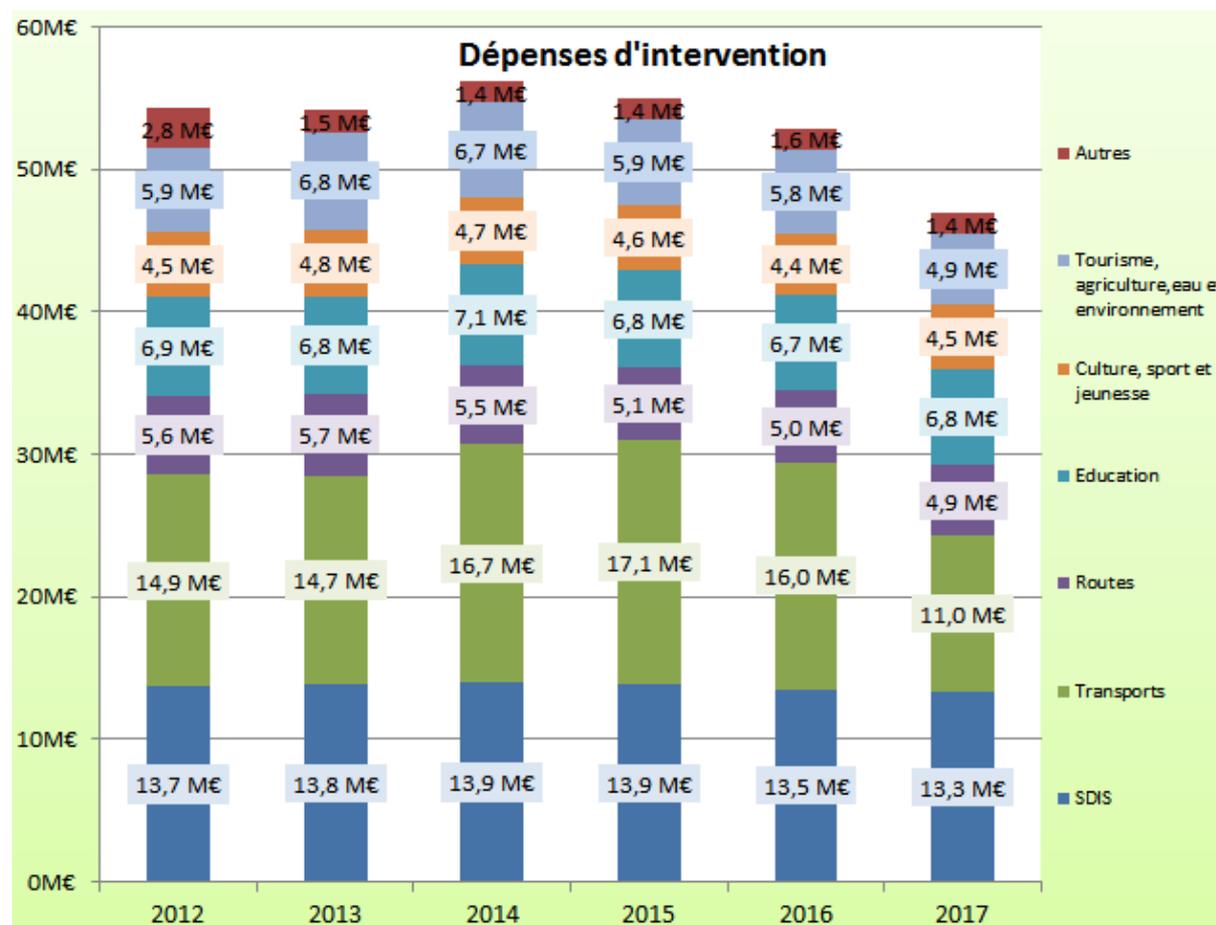
Depuis 2015, ce sont ainsi plus d'1 M€ par an qui ont été dégagés pour améliorer les conditions de travail des agents du Département tout en assurant une diminution stricte et rationalisée des dépenses de masse salariale réinvesti sur le territoire.



4) Les autres dépenses des compétences d'intervention sont mises également à contribution

Ces dépenses ont nettement diminué de 6 M€ entre 2016 et 2017, passant de 52,89 M€ à 46,88 M€.

Rappel 2016	2017	2016/2017
52,89 M€	46,88 M€	- 11%



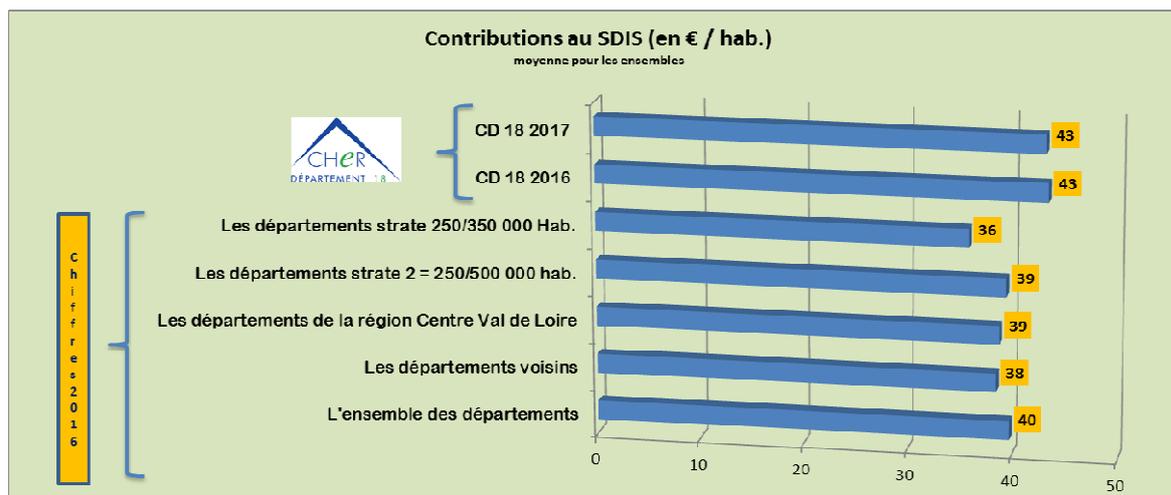
Concernant les transports (10,97 M€):

Les dépenses liées à la politique Transport représentent plus de 23 % de ce bloc de dépenses et 4 % des dépenses de fonctionnement. Elles sont en baisse de - 5,01 M€ passant de 15,98 M€ en 2016 à 10,97 M€ en 2017.

Le transfert de cette compétence à la Région a été effectif au 1^{er} janvier 2017 uniquement pour transports interurbains (délégués jusqu'au 31 août) et 1^{er} septembre pour autres transports.

Concernant la contribution au SDIS (13,35 M€):

La contribution est passée de 13,48 M€ en 2016 à 13,35 M€ en 2017 soit une diminution de - 0,14 M€ (- 1 %). Malgré cette baisse, cette contribution structurelle au SDIS représente plus de 28 % de ce bloc de dépenses et plus de 4 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité.



Malgré la baisse de la contribution en fonctionnement du SDIS, celle-ci reste, par rapport aux autres départements, à un niveau substantiel en termes d'euros par habitant soit 43 € par habitant.

Par ailleurs, les dépenses réelles totales par habitant pour le SDIS du Cher en 2017 se situaient à 43 € alors que la moyenne de la strate 2 est à 39€ (40€ pour l'ensemble des SDIS). Le ratio traduit donc que le SDIS reste au-delà des moyennes nationales de la strate et qu'il dispose donc des moyens nécessaires pour maintenir une qualité de service sans faille au service des usagers.

Concernant les routes (4,89 M€):

Ces dépenses restent dans la lignée de 2016 avec un montant de 4,89 M€ qui représentent 10% de ce bloc de dépenses et près de 2 % des dépenses de fonctionnement.

Concernant l'Éducation (6,81 M€) :

Les dépenses relatives à la politique Éducation représentent 14% de ce bloc de dépenses et plus de 2 % des dépenses de fonctionnement au global. Elles ont augmenté de 2 % passant de 6,67 € en 2016 pour atteindre 6,81 M€ en 2017.

Elles sont principalement constituées des dotations aux établissements avec une très légère évolution de la dotation globale de fonctionnement aux collèges publics (+ 0,03 M€ entre 2016 et 2017). Avec une inflation quasiment à zéro et des surfaces globalement inchangées, la dotation globale de fonctionnement 2017 calculée dépend principalement de l'évolution des effectifs et de données extérieures telles que les dépenses d'énergie liées au climat et à la tarification. Cependant, pour certains collèges, la dotation globale de fonctionnement 2017 a tenu compte d'un complément, permettant de compenser et d'anticiper leur besoin avéré en viabilisation.

Concernant la culture, le sport et la jeunesse (4,52 M€):

Ces dépenses représentent près de 10 % des dépenses de ce bloc et ont évolué à la hausse de presque 4 % entre 2016 et 2017 pour s'élever à 4,52 M€ en 2017.

Ces dépenses concernent dans le détail :

- la culture : 2,54 M€
- le sport et la jeunesse : 1,47 M€
- la médiathèque : 0,41 M€
- et les archives : 0,10 M€

Concernant le Tourisme :

La baisse enregistrée sur le tourisme en fonctionnement soit - 0,38 M€ s'explique par :

- la baisse de la subvention versée à l'AD2T, Agence de développement du Tourisme et des Territoires du Cher (- 0,11 M€) au vu de son changement de périmètre : fin des interventions économiques des Départements ;
- les économies faites du passage entre marchés publics et transfert des sites touristiques à la Société Publique Locale (SPL) Mille lieux du Berry (environ - 0,26 M€).

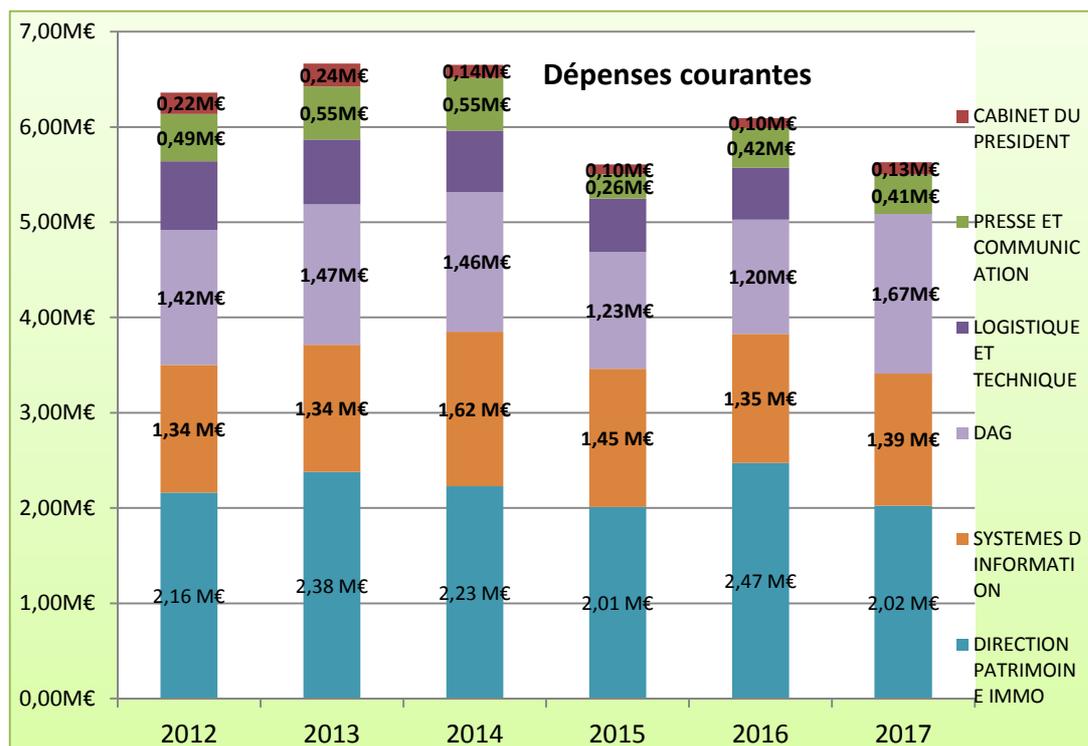
Concernant le domaine de l'agriculture, l'évolution à la baisse à hauteur de 0,55 M€ provient notamment de la réduction de la subvention d'équilibre (- 0,20 M€) au laboratoire départemental d'analyses au vu de son résultat.

Comme le précise le rapport dédié au compte administratif du laboratoire départemental d'analyses, cette diminution n'est pas structurelle. Elle s'explique, en grande partie, par des décalages de rattachement ou non rattachement en fin d'exercice qui ont eu pour conséquence de majorer les recettes et diminuer les dépenses sur l'année 2017.

5) Des dépenses courantes très limitées par rapport aux dépenses totales

Ces dépenses pèsent 5,65 M€ en 2017 soit près de 2 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Rappel 2016	2017	2016/2017
6,09 M€	5,65 M€	- 7 %



Ces dépenses courantes sont en baisse de - 0,45 M€ entre 2016 et 2017 soit - 7 % pour atteindre 5,65 M€ en 2017.

La principale baisse provient des dépenses liées à nos bâtiments : - 0,4 € (sinistres - pour mémoire, en 2016, 0,4 € de crédits supplémentaires avaient été inscrits suite aux sinistres du Centre d'exploitation d'Henrichemont et de la faculté des sciences (logements)), - 0,034 € pour la ligne entretien bâtiments et - 0,023 € pour les fluides (gaz-électricité).

6) Les effets positifs des taux bas : les charges financières en baisse

Rappel 2016	2017	2016/2017
5,88 M€	5,80 M€	- 1 %

Ces charges pèsent 5,80 M€ en 2017 (- 0,08 M€) soit près de 2% des dépenses de fonctionnement.

Les éléments sur la dette seront développés dans la dernière partie du rapport.

7) Les autres dépenses limitées essentiellement à la contribution au fonds de solidarité

Ces charges pèsent 3,55 M€ en 2017 soit 1 % des dépenses de fonctionnement.

Rappel 2016	2017	2016/2017
2,21 M€	3,55 M€	61 %

Ces autres dépenses relèvent d'écritures financières, de reversement d'impôts notamment, mais surtout du prélèvement du FSD qui représente 1,78 M€ en 2017 contre 1,59 M€ en 2016.

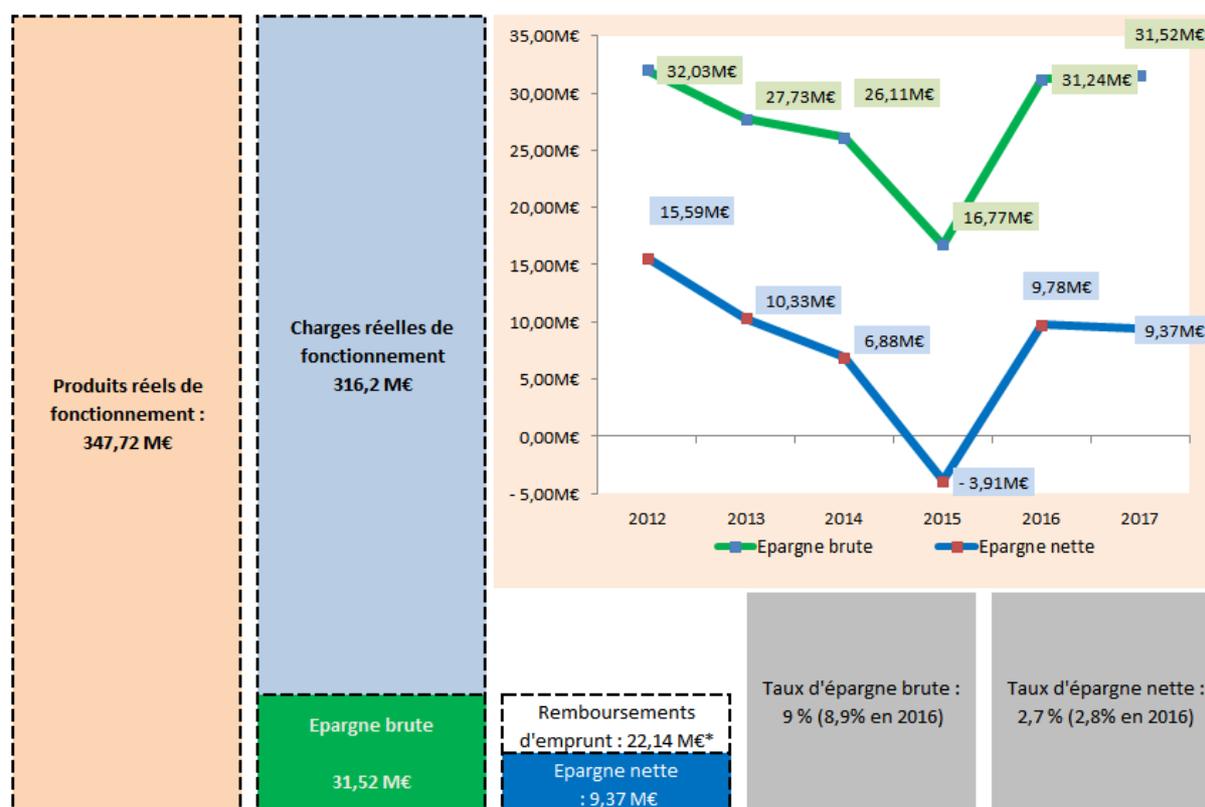
En synthèse, malgré les dépenses sociales en constante hausse, les dépenses réelles de fonctionnement évoluent en 2017 à la baisse et s'expliquent par plusieurs facteurs :

- Une optimisation permanente des ressources, tant au niveau ressources humaines que sur les charges financières ;
- Une maîtrise des dépenses d'intervention ;
- Une décélération des frais d'hébergement PA-PH.

Cette maîtrise absolue et impérieuse des dépenses permet au Département d'afficher une meilleure santé financière face à la baisse des recettes.

Une nette amélioration des principaux ratios financiers

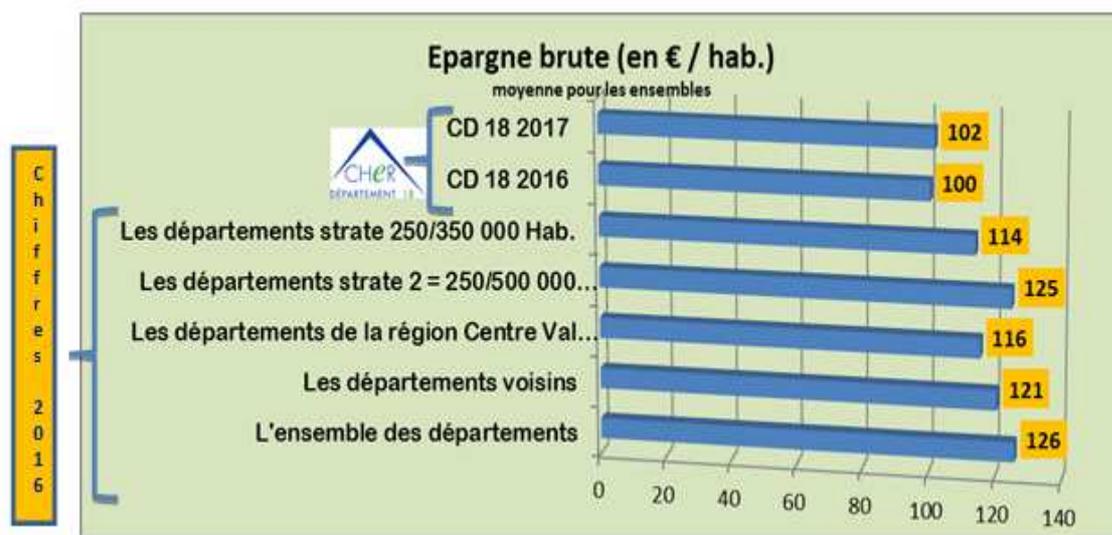
L'épargne brute constitue un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé pour apprécier la santé financière d'une collectivité. Elle exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir. Elle s'assimile à la capacité d'autofinancement (CAF brute) utilisée en comptabilité privée.



* Les remboursements d'emprunt inclut les mouvements sur le 1641 (dépenses) mais aussi le solde du compte 16449 intégrant une baisse de plafond

Les évolutions de la section de fonctionnement ont été commentées dans les parties précédentes et viennent expliquer l'amélioration de la situation financière.

L'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette, mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres. Elle diminue de 0,41 M€.



Le niveau d'épargne brute par habitant du Département du Cher augmente de 2 € par rapport à 2016.

Les évolutions des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement :

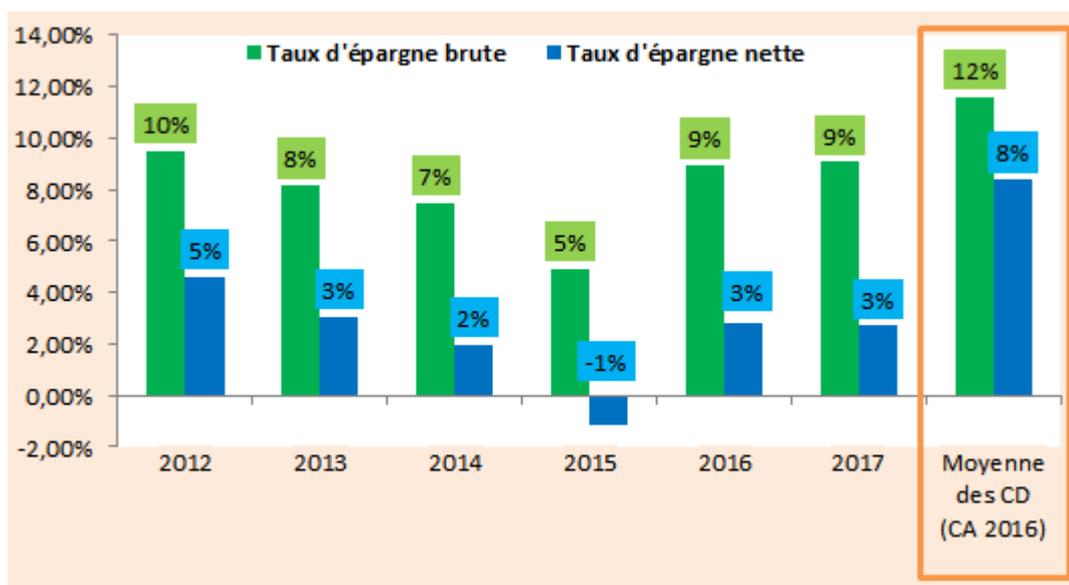


L'effet ciseau⁶ commence à réapparaître entre 2016 et 2017, marqué par une baisse des recettes (- 0,6 %) par rapport aux dépenses (- 0,8 %). L'amplitude de cet effet ciseau est de 0,15 points.

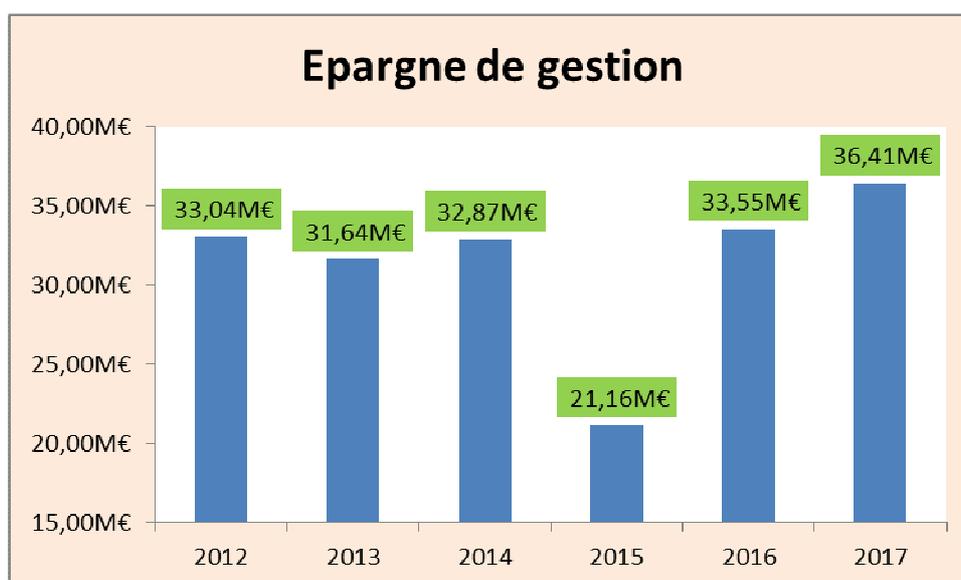
⁶ Évolution simultanée et en sens inverse des dépenses et des recettes.

Le ratio d'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement est un autre indicateur efficace de l'analyse de solvabilité. Le taux moyen d'épargne brute en 2016 pour l'ensemble des départements était de 12 %, le Département se rapproche donc de cette moyenne sur 2017 avec un taux de 9 %. En dessous de 7,5 %, un premier niveau d'alerte est atteint.

Quant au **taux d'épargne nette**, la moyenne pour les Départements s'établit à 8 %, le Département se situe à moins de 3 %, deux tiers de moins que les autres Départements en moyenne, cela s'explique par le poids de la dette qui sera abordé un peu plus loin.



L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes et les dépenses courantes de fonctionnement (hors mouvements financiers et exceptionnels). Elle correspond également à la capacité d'autofinancement réellement récurrente, elle annihile les effets des mouvements non liés à l'activité (provisions, opérations financières et exceptionnelles).



Après la dégradation forte de 2015, comme en 2016 (33,55 M€), grâce aux efforts continus engagés, l'épargne de gestion continue à augmenter pour atteindre 36,41 M€ soit le plus haut niveau observé depuis 2011.

Les ratios sur la dette qui témoignent également de la situation financière de la collectivité, seront abordés dans une partie suivante.

Des dépenses d'investissement marquées par une consommation inédite en lien avec le plan pluriannuel d'investissement

Dépenses en M€	Rappel 2016	2017	2016/2017
Investissement (hors dette-hors résultat antérieur)	44,79 M€	44,17 M€	- 1%

Les investissements, hors dette, sont en très légère baisse par rapport à 2016 pour atteindre 44,17 M€ (soit plus de 1 %).

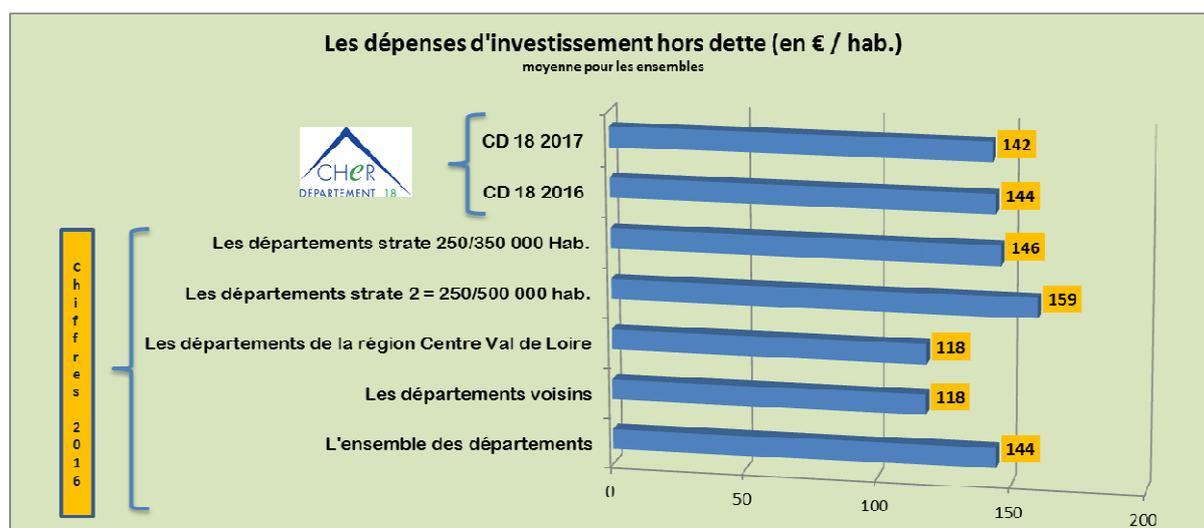
L'enveloppe prévisionnelle des investissements (hors dette) 2018 s'établit à 52,02 M€. Elle se maintient à un niveau élevé et nettement supérieur à celui de 2017.

Les dépenses d'investissement peuvent se répartir de la manière suivante :

- 33,66 M€ pour les dépenses d'équipement direct ;
- 10,09 M€ pour les subventions d'équipement versées ;
- 0,42 M€ pour les autres dépenses.

Il faut noter sur cette année un taux de consommation (hors dette et hors résultat antérieur) proche de 87 %.

Sur la mandature, le montant total voté et exécuté ne correspond pas à un simple affichage mais s'appuie sur un plan pluriannuel d'investissement solide et soutenable financièrement ce qui se traduit naturellement dans l'exécution de cette année 2017.



Le niveau de dépenses d'investissement par habitant (Insee) dans le Cher reste dans les standards d'investissement en euros par habitant à 142 €.

1) Un montant exceptionnel de dépenses d'équipement direct

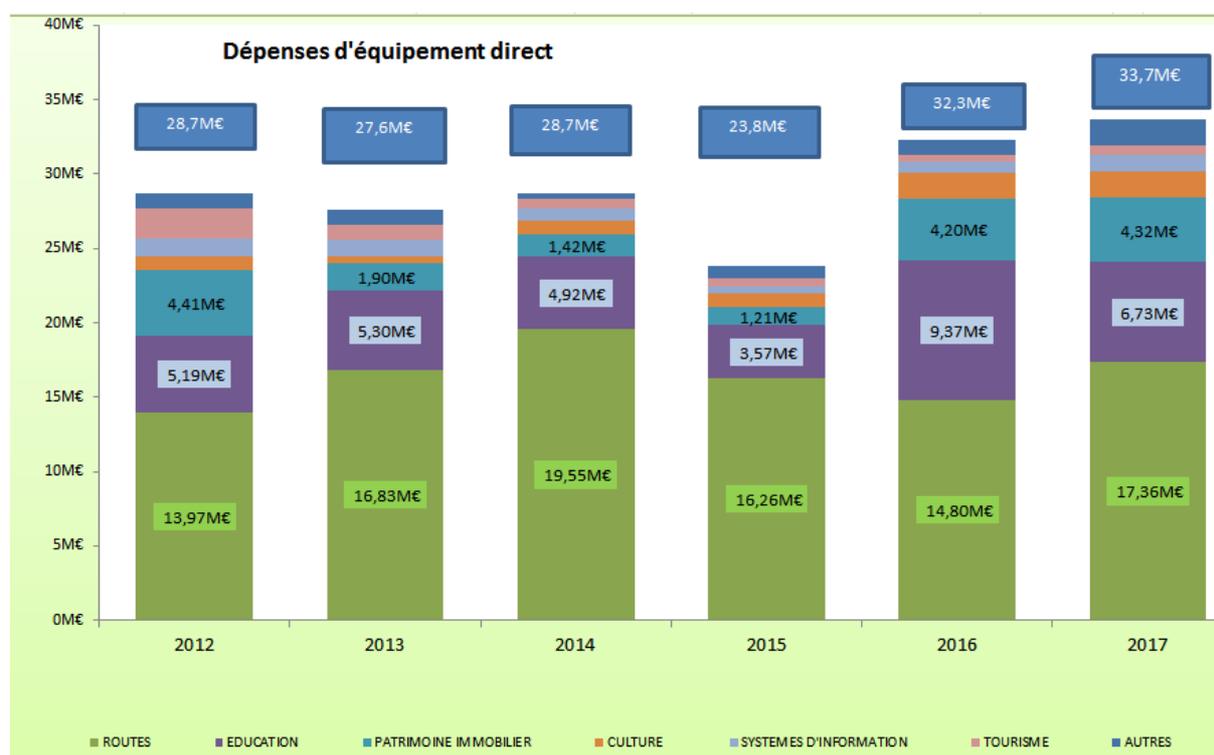
Rappel 2016	2017	2016/2017
32,33 M€	33,66 M€	4 %

Le montant des dépenses d'investissement sur les équipements directs sont en hausse de plus de 4 % à 33,66 M€.

Les dépenses d'équipement de l'ensemble des Départements ont évolué à la baisse à hauteur de - 3% entre 2015 et 2016.

Le Département se situe donc à contre-courant du fait notamment des efforts de gestion permettant ainsi de garantir des commandes à nos entreprises locales et donc de l'emploi.

Les dépenses par la collectivité sur les marchés publics 2017 auprès d'entreprises du Département représentent plus de 66 %, soit plus de 8 % par rapport à 2016.

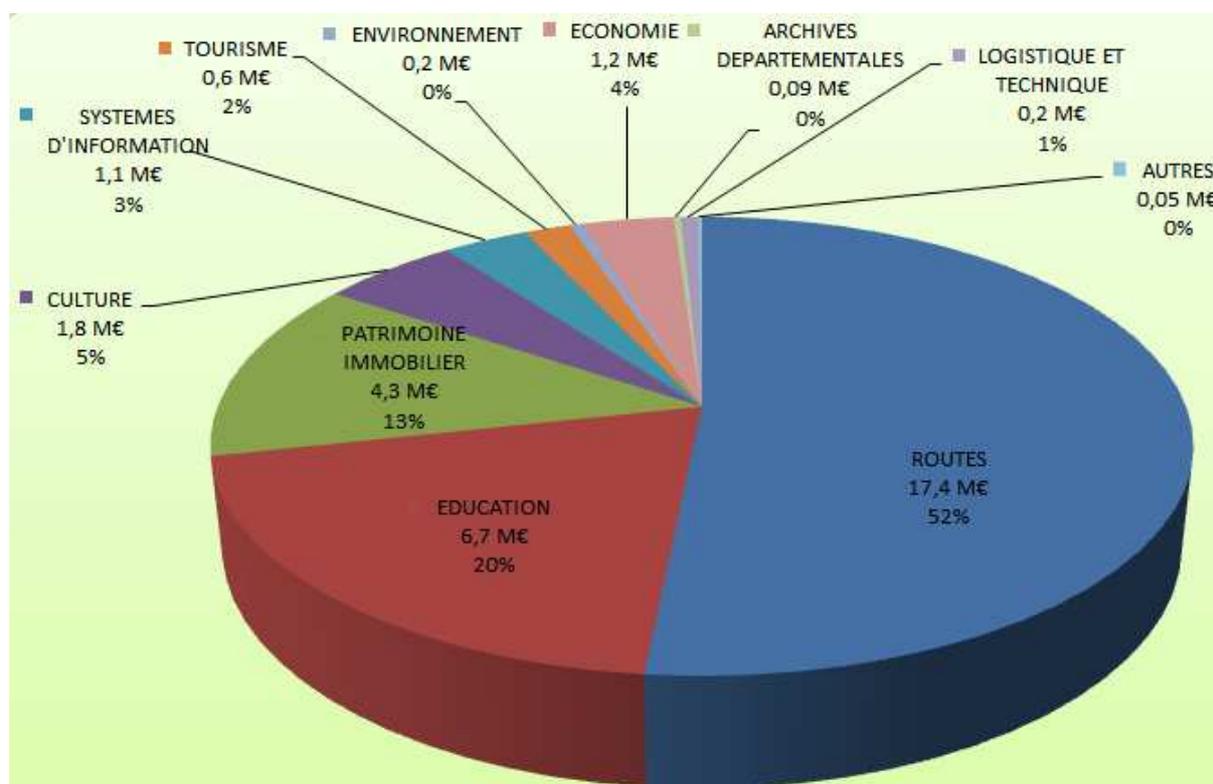


En moyenne sur la période, plus de 84 % des dépenses sur les équipements directs sont réalisés dans le domaine des routes, de l'éducation et du patrimoine immobilier.

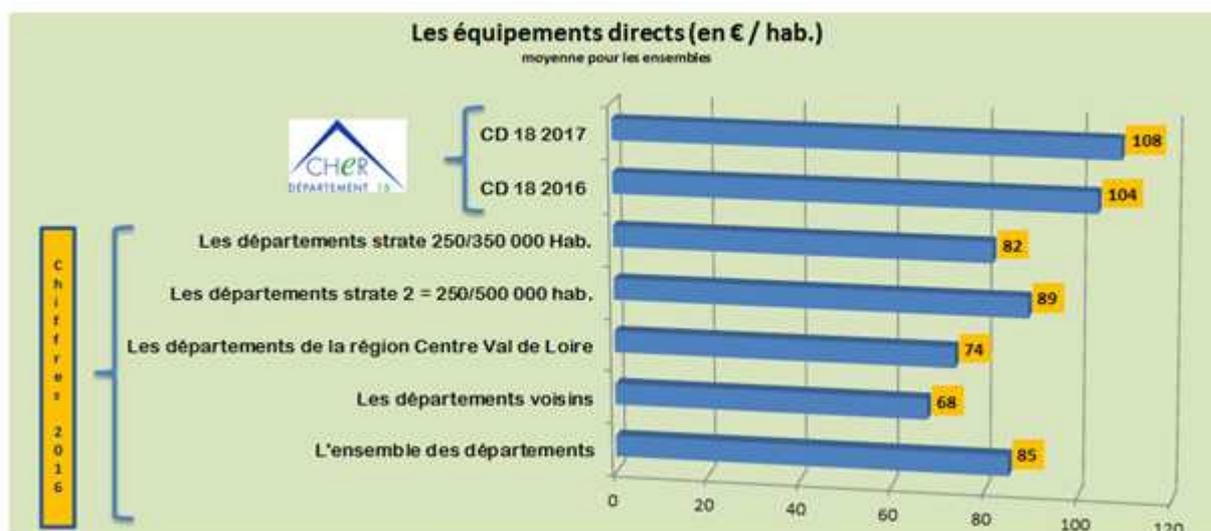
Après une première hausse en 2016 de + 36 % en 2016, les dépenses en équipements directs de 2017 ont augmenté de plus de 4 %.

On peut relever pour 2017 :

- la hausse des dépenses concernant le patrimoine immobilier qui s'explique par les travaux d'aménagements intérieurs de la pyramide C/D (2,28 M€), du collège Francine LECAS à Sancerre (2,7M€) et de modernisation des centres routiers (Centre d'exploitation de Vierzon : 0,45 M€ ; Centre d'exploitation de Vailly sur Sauldre : 0,26 M€...)
- la hausse des dépenses concernant les routes qui se justifie par les premiers travaux de la rocade nord-ouest de Bourges avec en particulier le carrefour giratoire RD 2076 - RD 104 - future rocade (2,70 M €), le carrefour giratoire sur la RD 2076, à l'ouest de Sancoins (environ 1,05 M€), la 4^{ème} tranche des travaux d'aménagement de la RD 920 entre Le Chautay et Cours-les-Barres (2,50 M€).



Enfin, sur ces dépenses le Cher se situe à 108€/habitant. Dans les panels proposés, le Cher se situe de manière avantageuse.



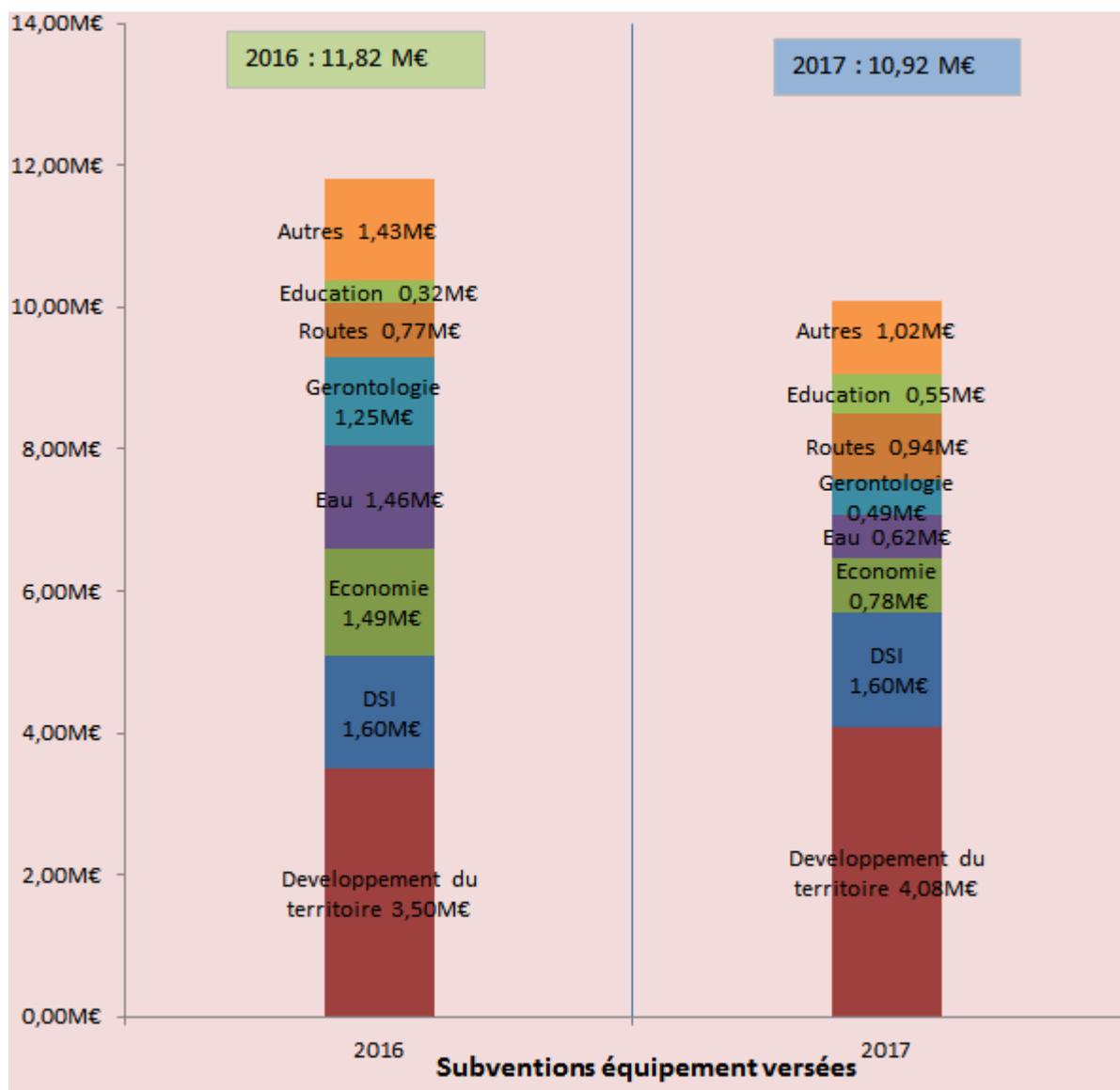
2) Le maintien des subventions d'équipement versées malgré un contexte national de diminution de l'équipement local

Ce maintien des subventions entre collectivités s'inscrit dans le contexte de diminution de l'équipement local, tel que relevé par l'observatoire des finances et de la gestion publique locales. Entre 2013 et 2016, les subventions d'équipement versées entre collectivités locales ont diminué chaque année, passant de 4,1 Mds€ en 2013 à 3,3 Mds€ en 2016, soit un repli proche de 20 % en 3 ans.

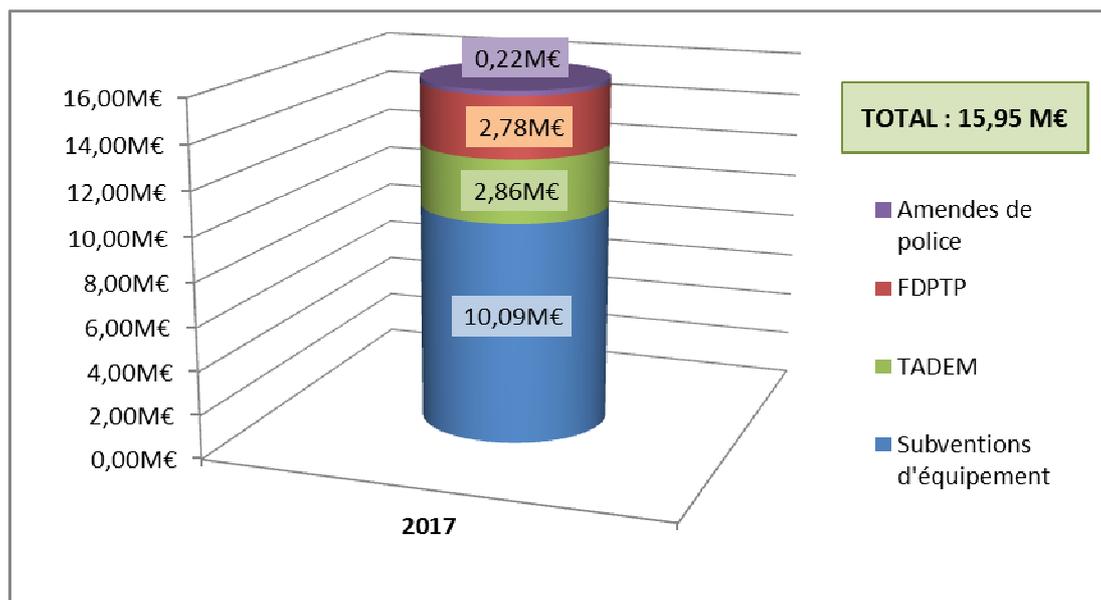
Les résultats provisoires de l'année 2017 font de nouveau état d'une diminution de l'ensemble des subventions d'équipement versées entre collectivités, qui se situerait aux alentours de - 5 %.

Néanmoins, le Département du Cher s'inscrit à contre-courant puisque à l'exclusion de l'impact des transferts de compétence (- 1,73 M€ entre 2016 et 2017 sur l'Économie), les subventions pour le développement du territoire, les routes et l'éducation augmentent dans un contexte de diminution de l'équipement local.

Rappel 2016	2017	2016/2017
11,82 M€	10,09 M€	- 15%



Ces subventions d'investissement budgétaires sont complétées par des versements, uniquement au bloc communal, dans le cadre de fonds hors budget, à savoir le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), le fonds de péréquation des Taxes Additionnelles au Droit de Mutation (TADeM) et le fonds des amendes de police. Ces fonds sont alimentés par des dotations de l'Etat et le Département a en charge leur répartition. Au total, en rajoutant ces fonds hors budget, le montant total est proche de 16 M€.



Ces subventions représentent 32,5 € par habitant en 2017.

Les règlements relatifs à la politique départementale d'aménagement des territoires ont été approuvés lors de l'assemblée départementale du 17 octobre 2016. Cette nouvelle politique est applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 et produire pleinement ses effets à compter de 2018.

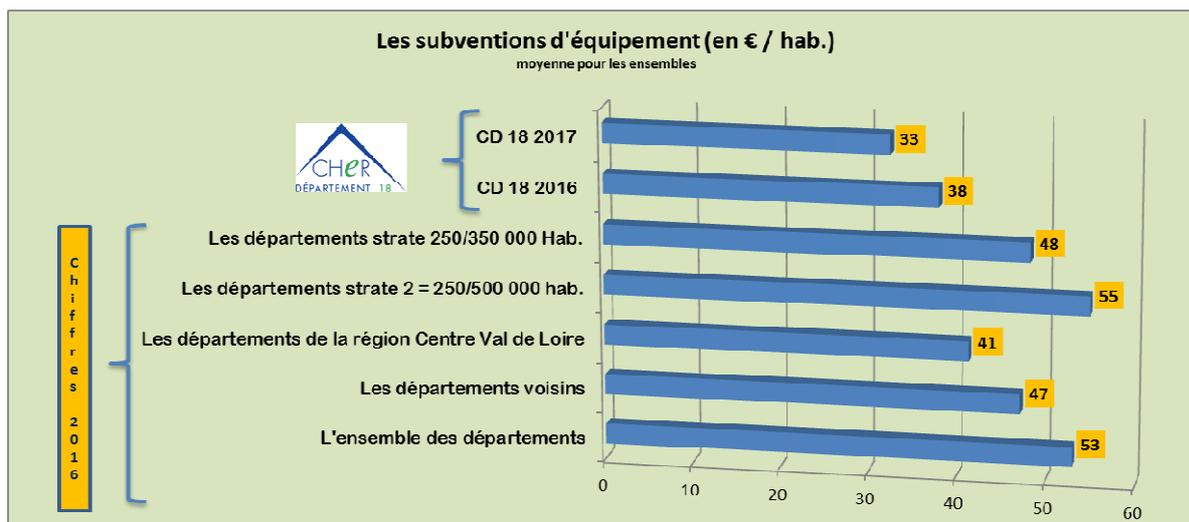
3 contrats de ville centre signés en 2017 pour un montant de 10 M€ :

- Bourges et les pôles de l'agglomération,
- Vierzon, Communauté de communes Vierzon Sologne Berry, Graçay,
- Saint-Amand-Montrond, Communauté de communes Cœur de France, Charenton-du- Cher.

8 Contrats de Territoire (CT) conclus en 2017 pour un montant de 5,1 M€ :

- CT Berry Grand Sud,
- CT Berry Loire Vauvise,
- CT Terres du Haut Berry,
- CT Fercher Pays Florentais,
- CT La Septaine,
- CT Le Dunois,
- CT Les Trois provinces,
- CT Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois.

Au titre des projets de proximité, 107 projets ont été subventionnés à hauteur de 2,4 M€, dont 19 projets réalisés et soldés pour un montant de 0,2 M€.



3) Les autres dépenses

Ces dépenses ont un caractère assez marginal par rapport aux deux autres catégories précédemment abordées. Les dépenses relèvent de chapitres spécifiques.

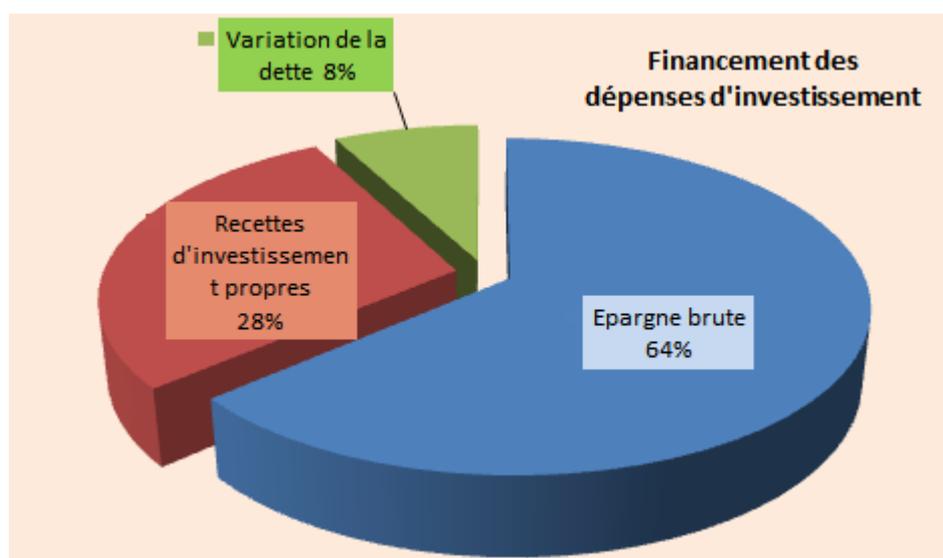
Ainsi, sur 2017, ces autres dépenses sont notamment constituées :

- de 0,16 M€ sur le développement du territoire concernant la Maison de Santé Pluri-Professionnelle (MSP) au Val d'Auron (correspondant à la TVA de 20 % sur 0,8 M€ qui n'avait pas été versée lors des acomptes de 2015 et 2016). Dépense totale de 0,96 M€ compensée par des subventions ;
- de 0,16 M€ dans le domaine touristique, suite à la constitution de la SPL Mille lieux du Berry, versement de part en capital ;
- de 0,74 M€ de remboursement FCTVA pour Centre céramique de la Borne.

Un endettement limité et des recettes d'investissement propres en augmentation pour le financement des investissements

Recettes en M€	Rappel 2016	2017	2016/2017
Investissement (hors dette)	10,62 M€	14,15 M€	33 %

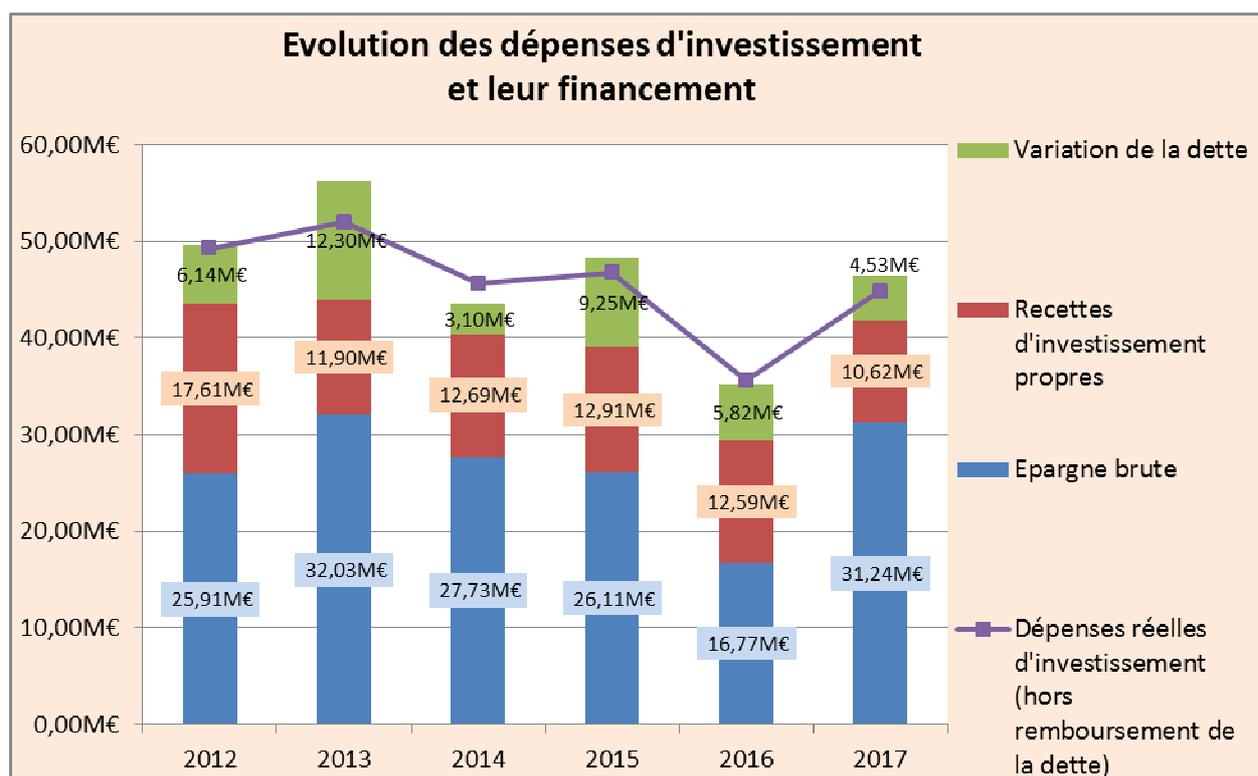
Les recettes d'investissement financent partiellement les dépenses d'investissement (44,17 M€) plus la progression du fonds de roulement (+ 5,4 M€).



Ces dépenses d'investissement sont financées pour :

- 64 % par l'épargne brute (31,5 M€) ;
- 28 % par les recettes d'investissement propres (14,2 M€) ;
- 8 % par la variation de la dette (3,86 M€, Remboursement de capital - Emprunts mobilisés).

Sur la période 2012/2015, en moyenne, le poids de la dette augmente de + 7,6 M€. Sur 2017, l'augmentation se limite à + 3,86 M€. Si le Département avait fait le choix de maintenir ce niveau d'augmentation de l'endettement, les dépenses d'investissement seraient du même niveau que la moyenne 2012/2015 mais ce n'est pas ce choix qui a été fait. Les orientations financières sur la mandature sont en effet notamment de limiter le recours à l'emprunt tout en ayant un projet ambitieux. Il s'agit d'avoir un plan pluriannuel d'investissement en adéquation avec les capacités financières de la collectivité.



Concernant les recettes d'investissement propres 2017, elles sont composées de la façon suivante :

Dotations et assimilés 7,7 M€ (6,8 M€ en 2016)	FCTVA : 3,61 M€ (+ 0,6 M€ par rapport à 2016) DGE : 1,83 M€ (+ 0,37 M€ par rapport à 2016) DDEC : 1,5 M€ (même montant que 2016) Amendes radar : 0,77 M€ (montant équivalent à 2016)
Subventions d'équipement reçues 5,5 M€ (2,2 M€ en 2016)	Avec notamment : 0,84 M€ de l'État pour la Rocade Nord-Ouest de Bourges (RNOB) 1 M€ de Bourges Plus pour la RNOB 3 M€ de la région pour l'Institut National des Sciences Appliquées 0,3 M€ de l'État pour le plan numérique dans les collèges 0,2 M€ de l'État pour la réfection des toitures Delac 0,2 M€ de la Région pour la MSP au Val d'Auron
Autres 0,9 M€ (1,6 M€ en 2016)	Avec notamment : 0,5 M€ de remboursements d'avances remboursables 0,4 M€ Divers

La dette départementale

S&P Global Ratings estime que le recours aux emprunts à long terme des collectivités locales françaises a atteint un niveau bas de près de 14 Md€ en 2017, soit le niveau le plus faible depuis 2004. Ce moindre recours à l'emprunt s'explique par l'anticipation d'un excédent de financement en 2017 pour les collectivités, grâce à des recettes de fonctionnement plus dynamiques - notamment des recettes fiscales bénéficiant d'un cycle économique et immobilier plus favorable -, et au maintien d'une forte maîtrise des dépenses de gestion, dans un contexte de faible reprise de l'investissement. Dès lors, il est estimé qu'en 2017, le recours à l'emprunt des collectivités devrait se situer à un niveau globalement équivalent au remboursement en capital de la dette, se traduisant par une stabilité de l'encours de dette.

Il est considéré que la majorité des collectivités devrait continuer à bénéficier en 2018 et en 2019 d'un accès important à la liquidité externe et de conditions de financement toujours favorables, aussi bien en ce qui concerne le financement à long terme qu'à court terme.

Le financement des collectivités locales continue d'être marqué par la diversification des sources de financement et une concurrence importante entre prêteurs. Les banques publiques continuent d'occuper une position majoritaire, au détriment d'un léger retrait de la part de marché des banques commerciales privées.

Globalement, les coûts de financement sont toujours très faibles, sous l'effet de taux d'intérêt bas et du maintien d'une concurrence forte entre les prêteurs dans un contexte de recours à l'emprunt en baisse.

1 / La dette propre du Département

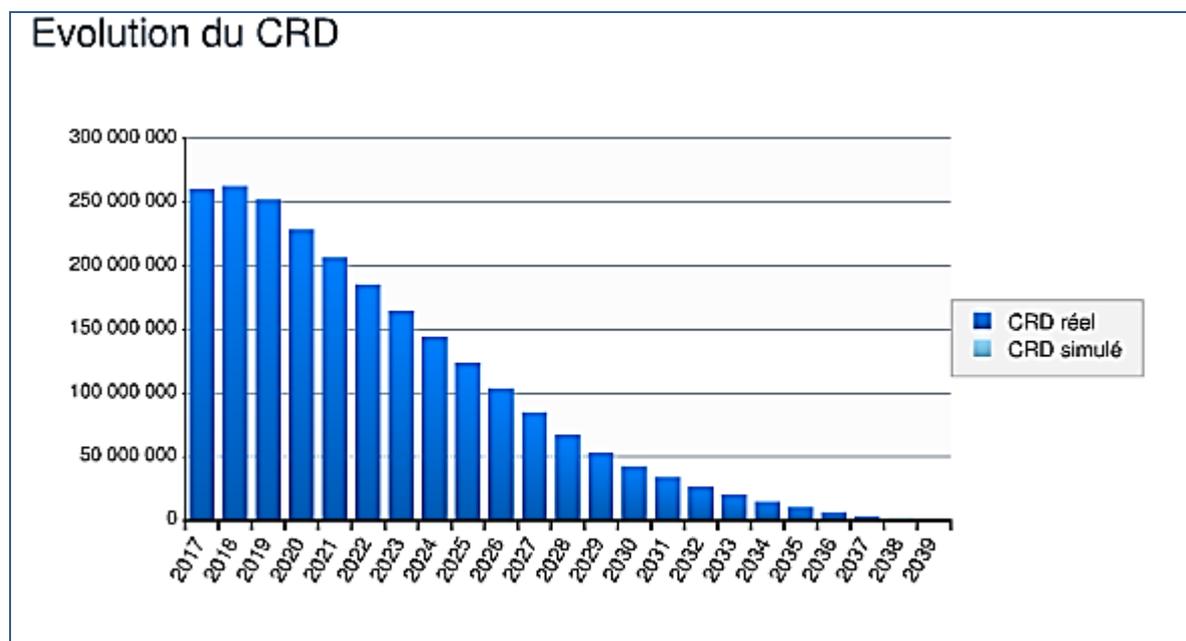
	Rappel 2016	2017	2016/2017
Encours de la dette au 31/12	252,70 M€	257,64 M€	2 %

Au 31/12/2017, la dette propre du Département est profilée avec :

- un Capital Restant Dû (CRD) qui s'élève à 257,64 M€ soit près de 2 % de plus qu'en 2016 ;
- une extinction prévisionnelle de la dette évaluée à 13 ans ;
- un taux moyen de plus de 2 % sur les 66 lignes d'emprunts mobilisées.

CRD au 31/12/2017	Taux moyen de la dette	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de ligne d'emprunt
257 637 751,79	2,24 %	13 ans	6 ans et 9 mois	66

Si le Département n'avait plus recours à l'emprunt, le profil d'extinction de la dette serait de 13 ans avec une évolution comme suit :



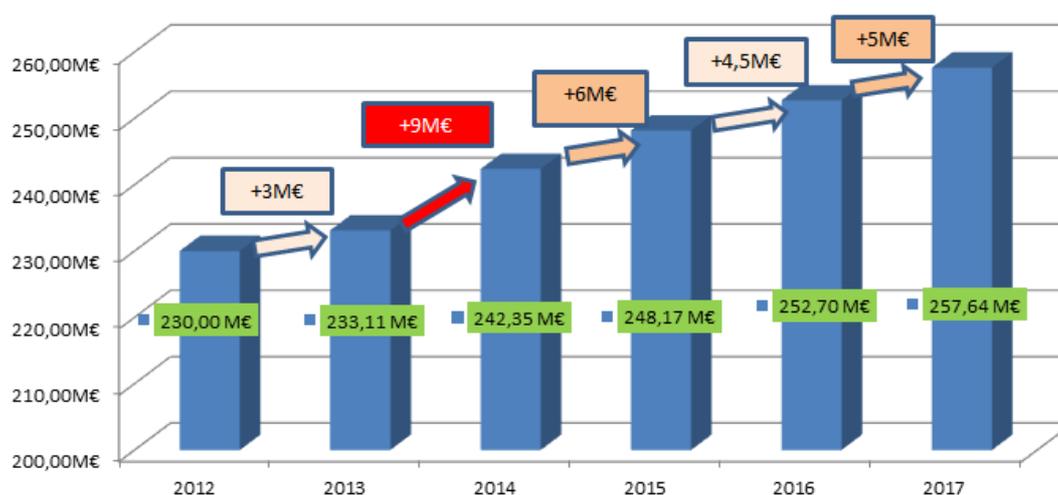
La capacité de désendettement est passée de 8,1 ans à 8,2 ans entre 2016 et 2017. L'augmentation du stock de la dette est de + 4,94 M€ et atteint 257,64 M€ d'encours sur 2017 soit près de 2 %.

L'encours de la dette propre du Département a évolué de manière constante depuis 2012 passant de 230 M€ au 31/12/2012 à 257,64 M€ au 31/12/2017 soit + 12 % en 5 ans (+ 27,6 M€) avec une évolution globale de l'encours comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
En cours de dette (CRD)	230,00M€	233,11M€	242,35M€	248,17M€	252,70M€	257,64M€
Évolution en %	6 %	1 %	4 %	2 %	2 %	2 %
Évolution en M€	12,30M€	3,10M€	9,25M€	5,82M€	4,53M€	4,93M€

Force est de constater deux pics de hausse au niveau de l'encours de dette propre du Département entre 2011 et 2012 (+ 12,3 M€ soit près de + 6 %) et entre 2013 et 2014 (+ 9,25 M€ soit près de 4 %) et une hausse sensiblement atténuée depuis 2016 pour partie due à certains prêts arrivés à échéance et à des renégociations d'emprunts sur 2016.

Encours de dette au 31 décembre 2017



Sur la même période 2012-2017, l'évolution liée aux remboursements des annuités d'emprunts est de l'ordre de 5,54 M€ soit près de 55 %, avec une structuration des remboursements en capital et en intérêts comme suit :

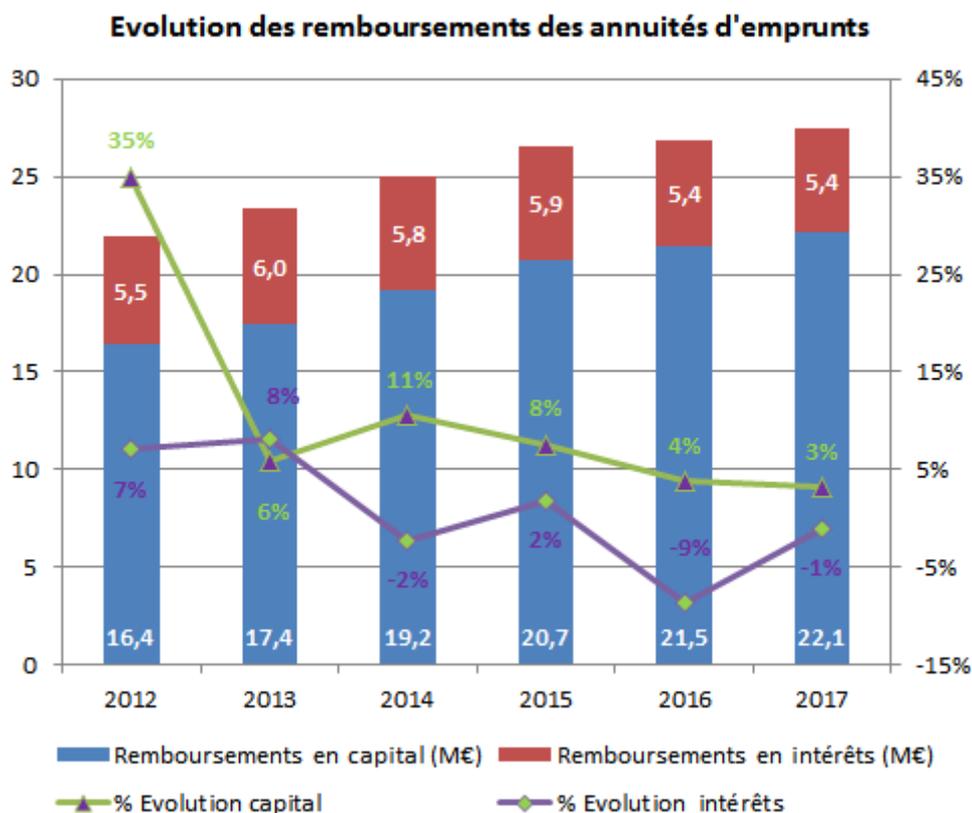
ANNEES	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Remboursements des annuités (M€)	21,95	23,36	25,05	26,6	26,87	27,49
Évolution en %	27 %	6 %	7 %	6 %	1 %	2 %
dont :						
Remboursements en capital (M€)	16,44	17,4	19,23	20,68	21,46	22,14
Évolution en M€	4,25	0,96	1,83	1,45	0,78	0,68
% Évolution capital	35 %	6 %	11 %	8 %	4 %	3%
Remboursements en intérêts (M€)	5,51	5,96	5,82	5,92	5,41	5,35
Évolution en M€	0,34	0,45	-0,14	0,1	-0,51	-0,06
% Évolution intérêts	7 %	8 %	-2 %	2 %	-9 %	-1 %

L'année 2012 a été marquée par une hausse forte de remboursement en annuités d'emprunt de près de 27 %, principalement due à une évolution significative de remboursement en capital de 35 %.

Entre 2013 et 2015, une évolution annuelle moyenne régulière de 6 % des annuités d'emprunts est observée avec des remboursements en capital proportionnellement évoluant plus fortement que les intérêts.

En 2016, l'évolution du rythme des annuités d'emprunts se ralentit nettement, la hausse se limitant à 1 % par rapport à 2015.

En 2017, les annuités d'emprunts repartent légèrement à la hausse (+ 2 % par rapport à 2016), due en grande partie à une hausse de près de 4 % des remboursements en capital.



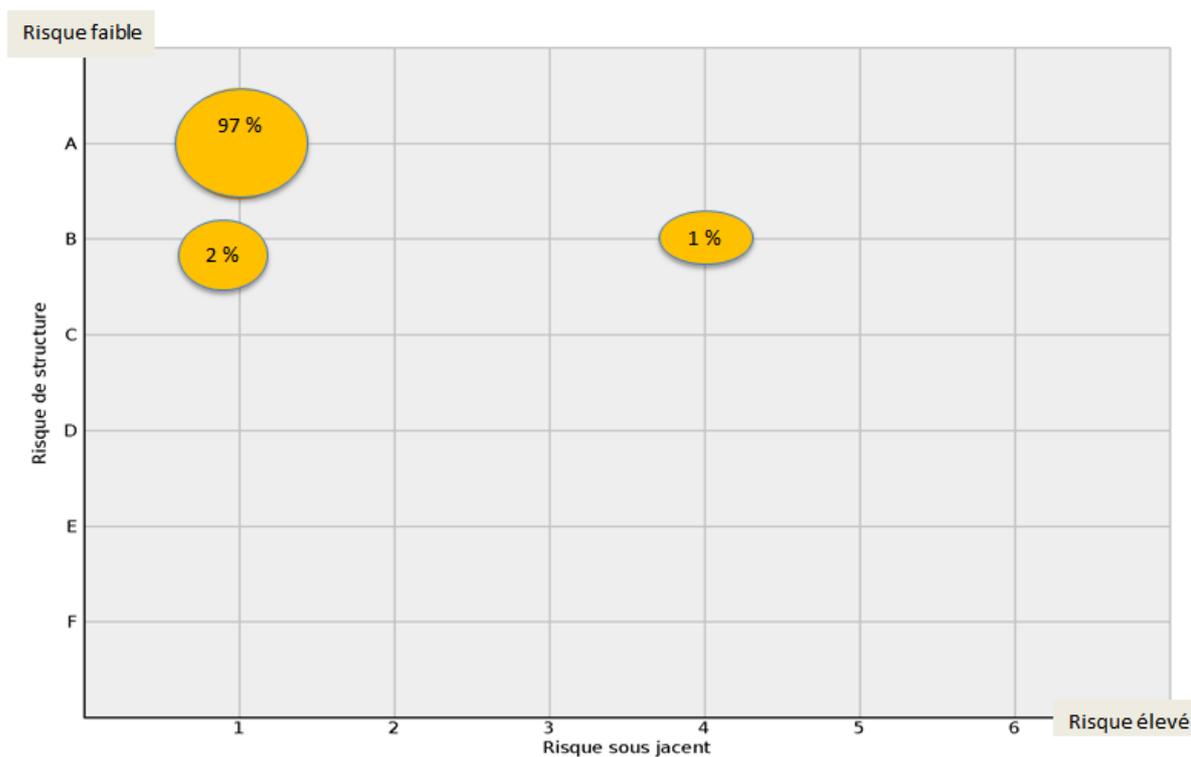
Structuration et profil de la dette du Département au 31/12/2017 :

- Structuration par nature et type de risque :

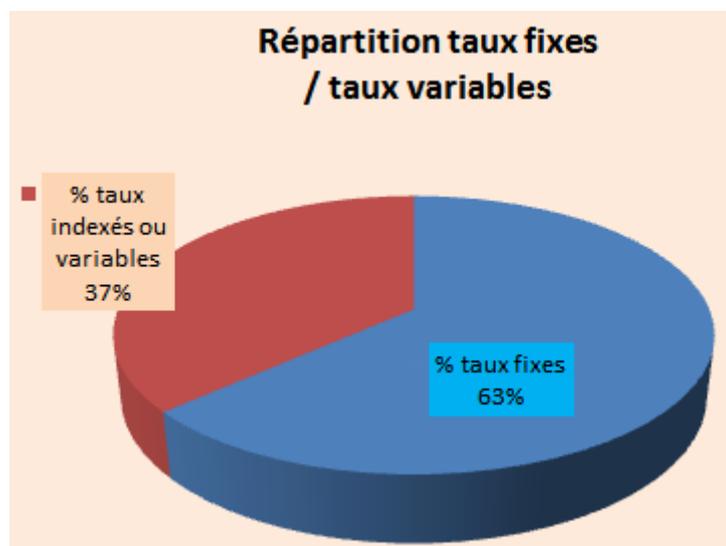
La principale caractéristique du Département est d'avoir opté pour une dette saine, en grande partie sécurisée avec :

- ≈ 97 % des emprunts classifiés en « risque faible » (codifiés en A) selon la charte de bonne conduite ;
- ≈ Aucun emprunt considéré comme « toxique » ;
- ≈ Deux emprunts hors zone euros (1%) figurant en décalage de la charte de bonne conduite mais ne comportant selon les analyses financières pas de risque avéré ni structuration toxique.

Dettes selon la charte de bonne conduite



La priorité du Département en matière de gestion de la dette a été d'opter pour une sécurisation maximale des emprunts en privilégiant les taux fixes à hauteur de 63 %.



Toutefois, cette politique de sécurisation pratiquée depuis quelques années sur la gestion de la dette départementale induit in fine un taux moyen de couverture sur l'ensemble des risques (2 %), dans la moyenne de ceux pratiqués dans la conjoncture actuelle.

Ceci est dû notamment au niveau des taux fixes moyens (moins de 3 %) qui ont été négociés pour la majeure partie il y a quelques années.

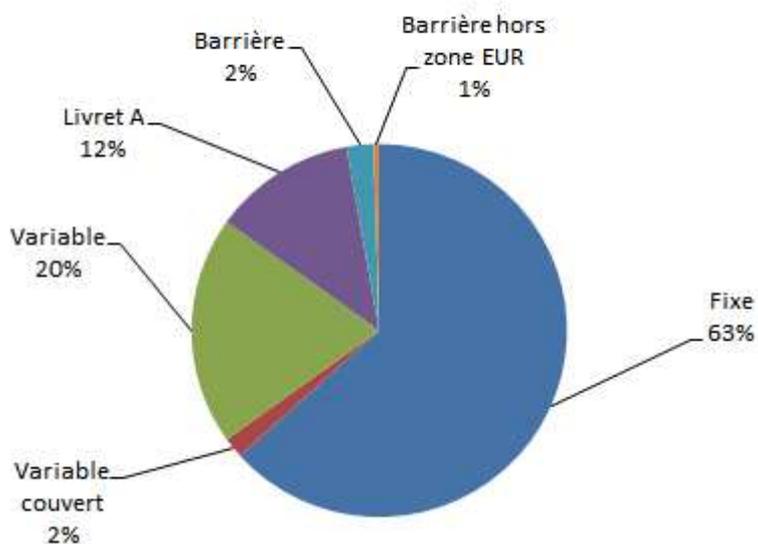
Ainsi, la dette propre du Département concernant les 257,64 M€ d'encours au 31/12/2017 est structurée de la manière suivante :

Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	163 087 894 €	63 %	3 %
Variable couvert	4 614 214 €	2 %	1 %
Variable	51 107 835 €	20 %	0,5 %
Livret A	31 646 076 €	12 %	2 %
Barrière	6 000 000 €	2 %	2 %
Barrière hors zone EUR	1 232 682 €	1 %	5 %
Ensemble des risques	257 688 702 €	100 %	2 %

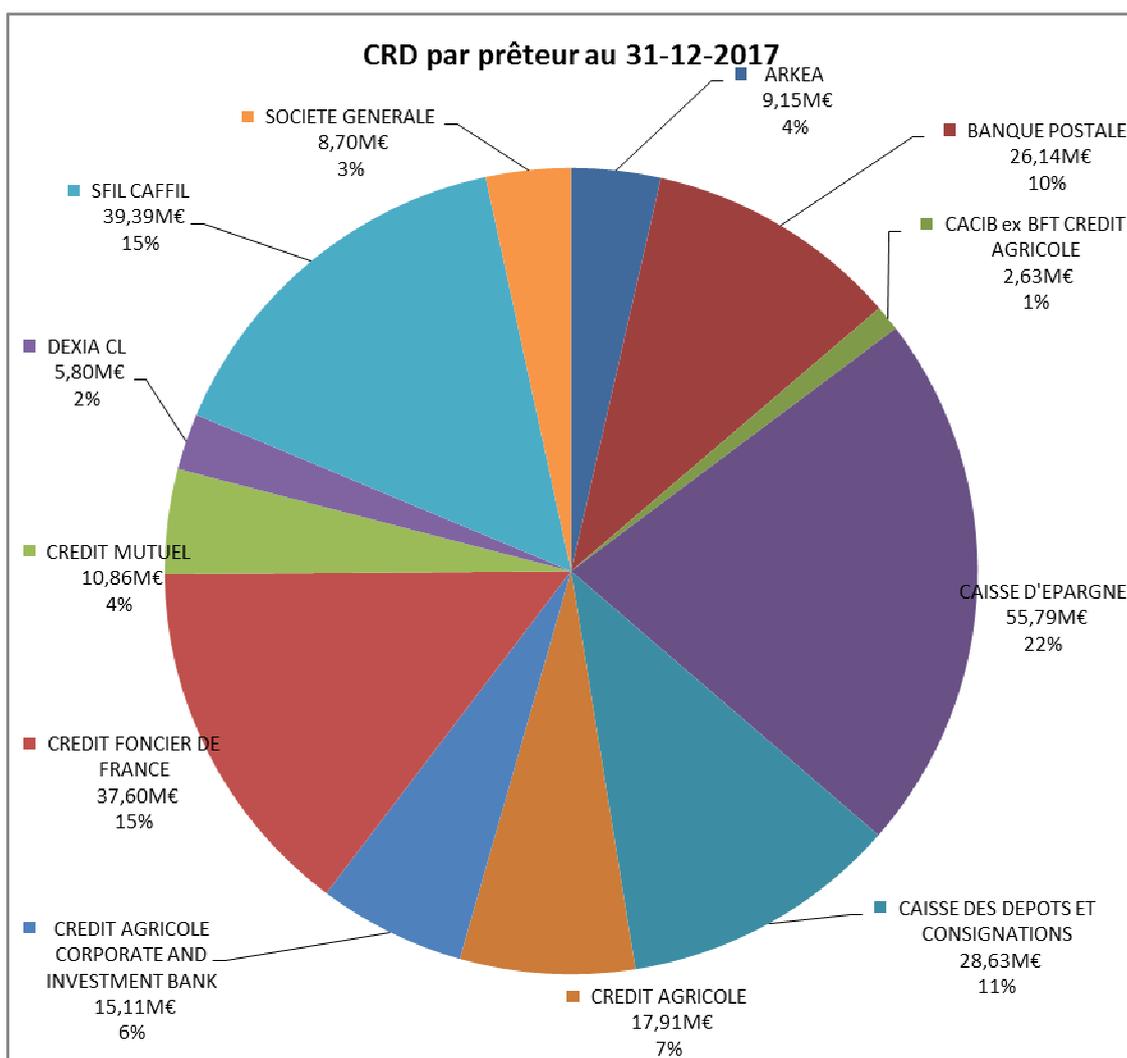
État généré au 31/12/2017

Dette par type de risques (avec dérivés)



- Structuration de l'état de la dette par prêteur :

Prêteur	Montant emprunté	CRD au 31-12-2017	% du CRD	Remboursement annuité 2017	Disponible revolving
ARKEA	9,62M€	9,15M€	4%	0,67M€	
BANQUE POSTALE	37,92M€	26,14M€	10 %	1,16M€	
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	7,62M€	2,63M€	1%	0,58M€	
CAISSE D'EPARGNE	76,00M€	55,79M€	22%	4,57M€	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	35,96M€	28,63M€	11 %	1,89M€	
CREDIT AGRICOLE	54,27M€	17,91M€	7%	4,44M€	
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	21,45M€	15,11M€	6%	1,58M€	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	59,54M€	37,60M€	15%	4,44M€	
CREDIT MUTUEL	15,00M€	10,86M€	4%	1,14M€	
DEXIA CL	28,36M€	5,80M€	2%	2,22M€	
SFIL CAFFIL	60,13M€	39,39M€	15%	3,51M€	
SOCIETE GENERALE	19,62M€	8,70M€	3%	1,31M€	4,07M€
Ensemble emprunteurs	425,48M€	257,69M€	100%	27,51M€	4,07M€



Niveau de mobilisation des emprunts par la collectivité :

La collectivité veille à ce que la souscription et la mobilisation d'emprunts soient effectuées en fonction des opérations inscrites au plan pluriannuel d'investissements et de l'état d'avancement des projets structurants, des investissements patrimoniaux et des interventions territoriales.

- Des emprunts ont été mobilisés à hauteur de 26 M€ en 2017 comme suit :

Emprunts souscrits en 2017	N° emprunt	Montant	Durée	Taux		Commissions
				Fixe	Variable	
Caisse Épargne	2017-01	10 000 000,00 €	15 ans	1,4%		5 000,00 €
Banque postale	2017-02	5 381 000,00 €	15 ans	1,5%		10 000,00 €
Caisse des dépôts	2014-03.03	2 000 000,00 €	20 ans		Livret A +1 %	1 200,00 €
Caisse des dépôts	2014-04.04	800 000,00 €	20 ans		Livret A +1 %	480,00 €
Banque postale	2016-01	3 800 000,00 €	20 ans	1,6%		13 000,00 €
Banque postale	2016-02	3 000 000,00 €	20 ans	1,6%		3 900,00 €
Caisse des dépôts	2016-05	1 019 000,00 €	20 ans	0,00%		- €

- Emprunts souscrits et mobilisés en 2017 à hauteur de 15,381M€ :
 - Caisse Épargne : 10 M€ ;
 - La Banque Postale : 5,381M€.
- Emprunts souscrits avant 2017 et mobilisés sur 2017 à hauteur de 10,619 M€ :
 - Caisse des Dépôts et Consignations : 2,8 M€ (souscrits en 2014) ;
 - Banque Postale : 6,8 M€ (souscrit en 2016) ;
 - Caisse des Dépôts et Consignations : 1,019 M€ (souscrit en 2016).
- Il n'a pas eu de remboursement anticipé ni de renégociation opérées en 2017.

2) La dette garantie du Département

Synthèse de la dette garantie au 31/12/2017

CRD au 31/12/2017	Taux moyen de la dette	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes d'emprunts
172 629 530,19	1,6 %	23 ans et 3 mois	13 ans et 4 mois	777

Au 31/12/2017, la dette garantie du Département est profilée avec :

- un CRD qui s'élève à 172,63 M€ ;
- une extinction prévisionnelle de la dette évaluée à 23 ans et 3 mois ;
- un taux moyen de 1,6% sur les 777 lignes d'emprunts garantis.

Dette par type de risque au 31/12/2017

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	26 589 750 €	15 %	1,7 %
Variable	1 182 201 €	1 %	0,2 %
Livret A	144 857 578 €	84 %	1,6 %
Ensemble des risques	172 629 530 €	100 %	1,6 %

État généré au 31/12/2017

Les principales caractéristiques de la structuration de la dette garantie se résument à :

≈ Un encours de dette garantie peu risqué et quasi exclusivement tourné vers le secteur du logement social qui n'entre pas dans le champ des ratios prudentiels dit loi Galland

Le risque garanti est en effet majoritairement assis à 84 % sur du Livret A (taux administré).

≈ Très peu d'enjeux majeurs sur ces garanties d'emprunts d'où une absence de provisionnement de la collectivité.

≈ Une quotité garantie de prêts sur laquelle il est important de maîtriser l'augmentation du stock, et de faire respecter des critères stricts dès lors que les ratios de solvabilité peuvent être appliqués.

Par ailleurs, le Département veille à ce que le plafond cumulé au niveau des garanties d'emprunts octroyées soit limité à un plafonnement des annuités nettes ne pouvant excéder 50 % des recettes réelles de fonctionnement à savoir 173,86M€ (soit 50 % de 347 722 805,65 €).

➤ ces règles de ratios cibles ne s'appliquent pas aux opérations liées aux logements sociaux qui représentent au 31/12/2017 une part significative de 76 % du montant total des garanties d'emprunts octroyées :

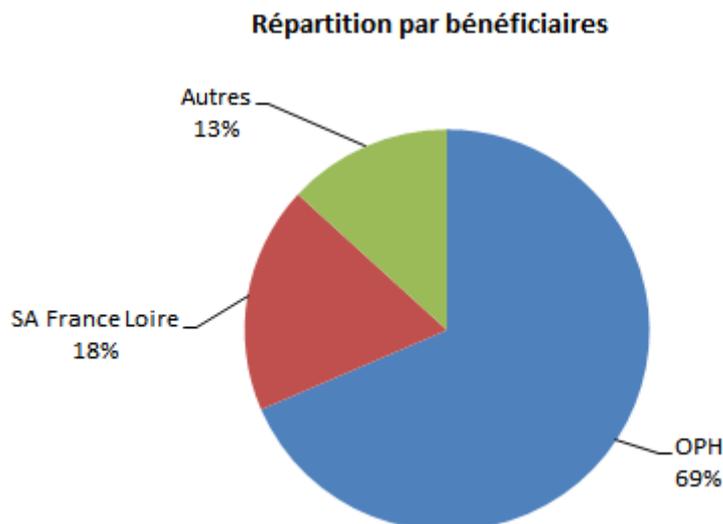
- l'Office Public de l'Habitat (OPH) du Cher représentait 60 % ;
- la Société Anonyme (S.A.) France Loire 16 % ;
- la Société d'Économie Mixte (SEM) TERRITORIA 1 % des bénéficiaires.

➤ ces règles s'appliquent notamment aux garanties d'emprunts octroyées pour les opérations des champs médico-sociaux, associatifs, sanitaires, privés et d'autres plus spécifiques comme les SEM.

Un champ restreint des garanties d'emprunt est donc retenu au niveau des ratios cibles à respecter avec de nombreuses dérogations et exclusions appliquées.

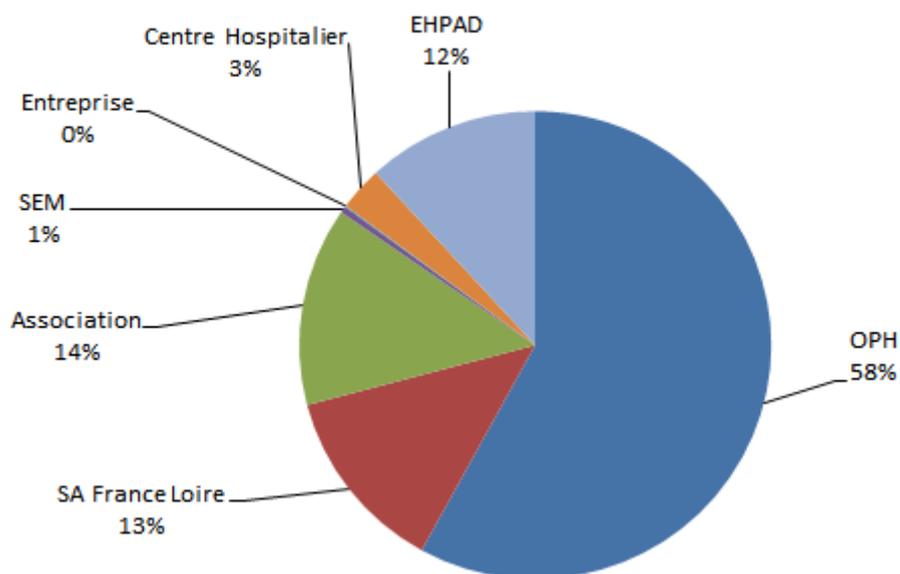
La répartition des garanties d'emprunts octroyées au 31/12/2017 traduit le constat précédemment acté tant en volume de garanties octroyées qu'en CRD par bénéficiaire :

- répartition du **volume des garanties d'emprunts** par bénéficiaire :



- répartition du **CRD des garanties d'emprunts** par bénéficiaire :

Catégories de bénéficiaires	Montant initial	CRD	% CRD	Nombre d'emprunts
OPH	149,48M€	100,10M€	58 %	478
S.A. France Loire	39,93M€	22,25M€	13 %	263
Association	28,73M€	23,72M€	14 %	22
SEM	3,17M€	0,79M€	1 %	2
Entreprise	0,25M€	0,16M€	0 %	1
Centre Hospitalier	5,50M€	5,22M€	3 %	1
Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes	23,57M€	20,39M€	12 %	10
TOTAL	250,63M€	172,63M€	100 %	777

CRD par catégories de bénéficiaires

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de ce compte administratif est jointe en annexe du présent rapport.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Le président,

Michel AUTISSIER

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER

Annexe produite dans le cadre de l'article L. 3313-1 du Code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe [...] au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le compte administratif 2017 du Conseil départemental du Cher confirme le changement de cap opéré depuis avril 2015. Des efforts durables en fonctionnement continuent à être réalisés malgré la baisse des dotations de l'État et l'augmentation du reste à charge des allocations individuelles de solidarité :

- la baisse continue des ressources institutionnelles, et notamment de la dotation globale de fonctionnement de l'État (60,7 M€ en 2017 contre 65,6 M€ en 2016 soit - 8 %), destinée à contribuer à la réduction des déficits publics. L'impact sur l'année 2017 de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) s'élève à 16,4 M€ sur la dotation globale de fonctionnement ;
- un poids des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) toujours conséquent (101,11 M€ en 2017 contre 97,86 M€ en 2016 soit + 3 %). Quant au taux de couverture global, il traduit un désengagement constant de l'État, passant de 55 % à 50 % entre 2012 et 2017.

Malgré ces efforts de gestion, le spectre de l'effet ciseau commence à réapparaître entre 2016 et 2017 : en effet, les recettes sont moins dynamiques et leur légère hausse ne compense pas les pertes des ressources institutionnelles de la part de l'État. La diminution des dépenses de fonctionnement, conséquence d'une politique volontariste et rigoureuse ne permet pas d'endiguer et de compenser ces baisses drastiques de recettes.

- une légère hausse de recettes de 1,99 M€ soit + 0,5% par rapport à 2016 :

Recettes ¹	2016	2017	2017/2016
Fonctionnement	349,90	347,72	- 0,6 %
Investissement	35,98	40,15	+ 12 %
TOTAL	385,88	387,87	+ 0,5%

¹ Mouvements réels, hors opérations d'aménagement de la dette et affectation des résultats.

- une légère baisse des dépenses de 2,45 M€ soit - 0,6 % par rapport à 2016 :

Dépenses ¹	2016	2017	2017/2016
Fonctionnement	318,66	316,20	- 0,8 %
Investissement	64,14	64,16	+ 0,03 %
TOTAL	382,81	380,36	- 0,6%

Le compte administratif 2017 se solde par un excédent brut excédentaire cumulé de clôture de 23,8 M€ qui est en exacte conformité avec celui du compte de gestion établi par le payeur départemental avec une combinaison :

- du résultat de l'exercice 2017 qui est de 5 349 912,58 € (2,91 M€ en 2016) ;
- de la reprise du résultat antérieur qui est de 18 452 041,96 €.

L'ensemble des réalisations 2017 s'établit ainsi :

Présentation générale par section

Sections	Recettes (en €)	Dépenses (en €)	Résultats (en €)
<u>Section de fonctionnement</u>			
Mouvements réels 2017	347 722 805,65	316 204 325,26	
Excédent 2016 reporté	17 731 162,60		
Mouvements d'ordre	27 992 013,76	28 385 631,35	
Total	393 445 982,01	344 589 956,61	48 856 025,40
<u>Section d'investissement</u>			
Mouvements réels 2017	58 582 307,28	84 750 875,09	
Affectation du résultat 2016 reporté	28 403 054,18		
Mouvements d'ordre	36 041 203,21	35 647 585,62	
Total	123 026 564,67	148 080 635,53	- 25 054 070,86
		Résultat cumulé de clôture	23 801 954,54

Récapitulatif général par nature de mouvements

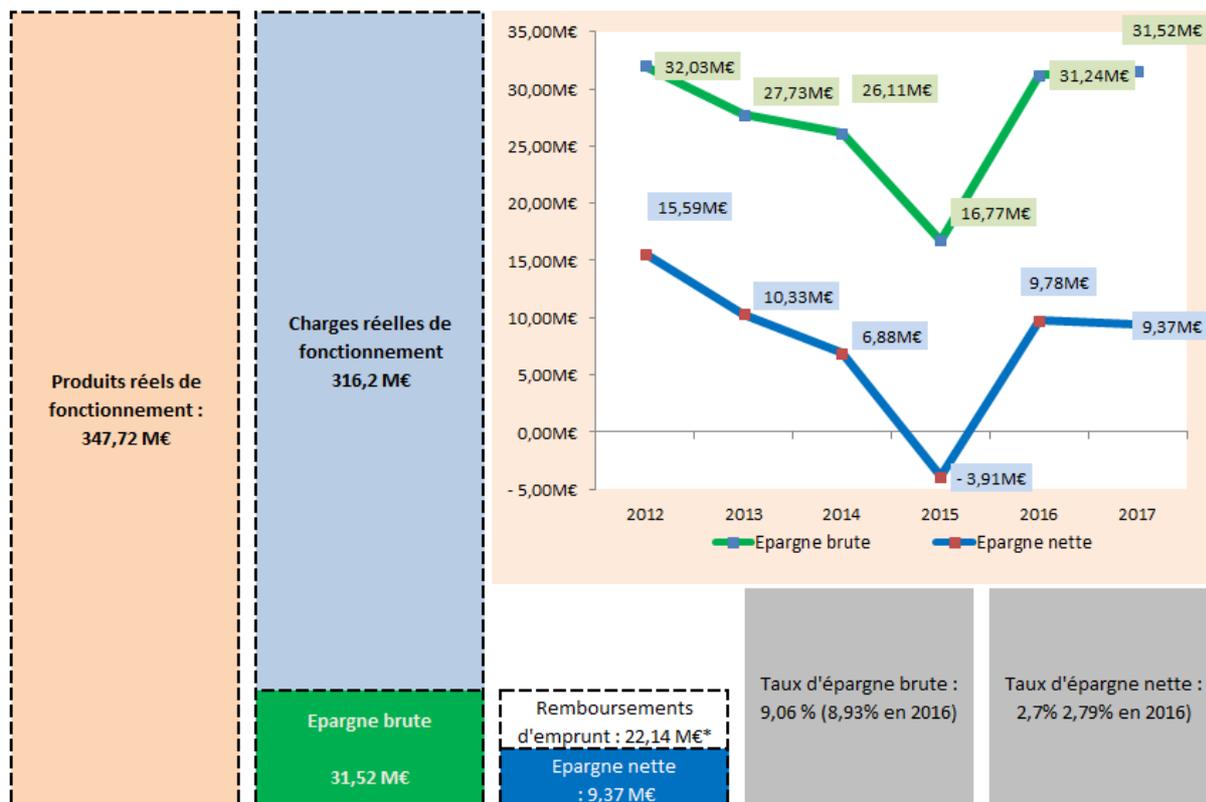
	Recettes (en €)	Dépenses (en €)	Résultats (en €)
Mouvements réels	406 305 112,93	400 955 200,35	5 349 912,58
Reprise des résultats	46 134 216,78	27 682 174,82	18 452 041,96
Mouvements d'ordre	64 033 216,97	64 033 216,97	
		Résultat cumulé de clôture	23 801 954,54

Pour preuve, le niveau des dépenses et des recettes évolue sur la section de fonctionnement comme suit :



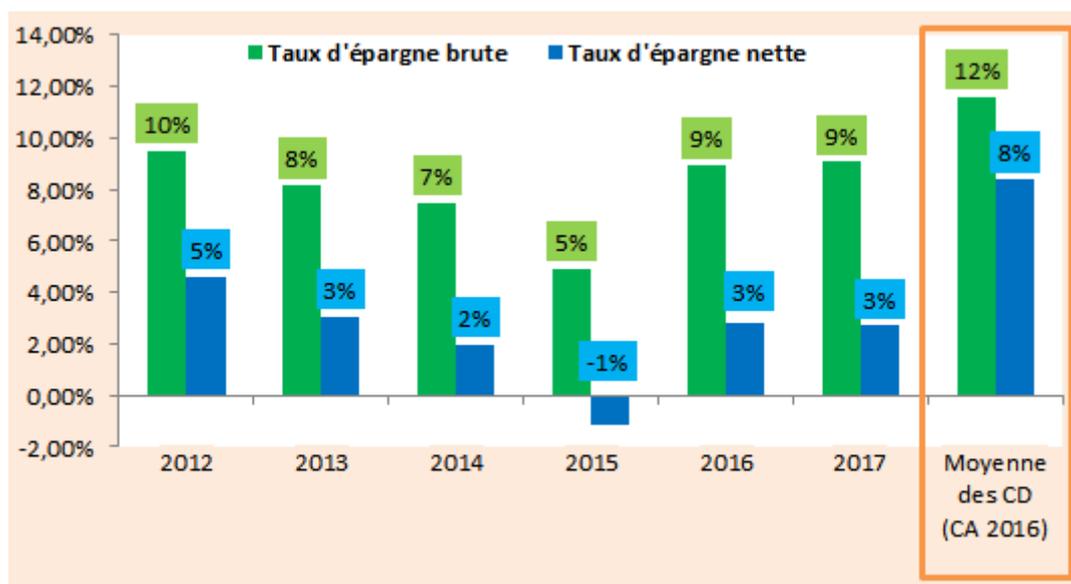
Une lisibilité accrue grâce au pilotage par l'épargne permet d'apprécier l'amélioration de la santé financière de la collectivité :

- **L'épargne brute**, qui permet d'apprécier la santé financière d'une collectivité, en exprimant la part des ressources courantes disponibles pour rembourser la dette et pour investir, évolue très légèrement à la hausse entre 2016 et 2017 (soit + 0,28 M€). Les évolutions de la section de fonctionnement viennent expliquer cette nette amélioration de la situation financière.

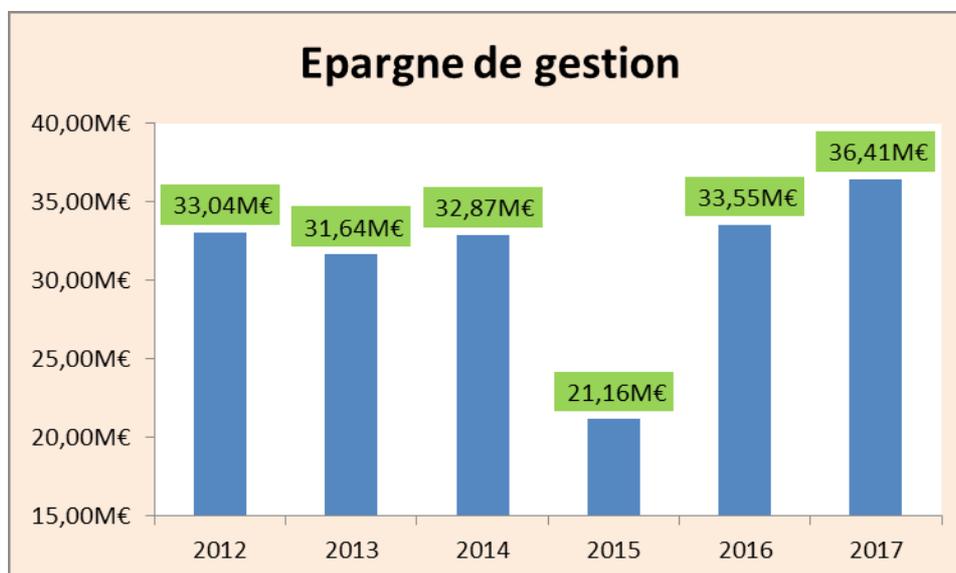


* Les remboursements d'emprunt inclut les mouvements sur le 1641 (dépenses) mais aussi le solde du compte 16449 intégrant une baisse de plafond

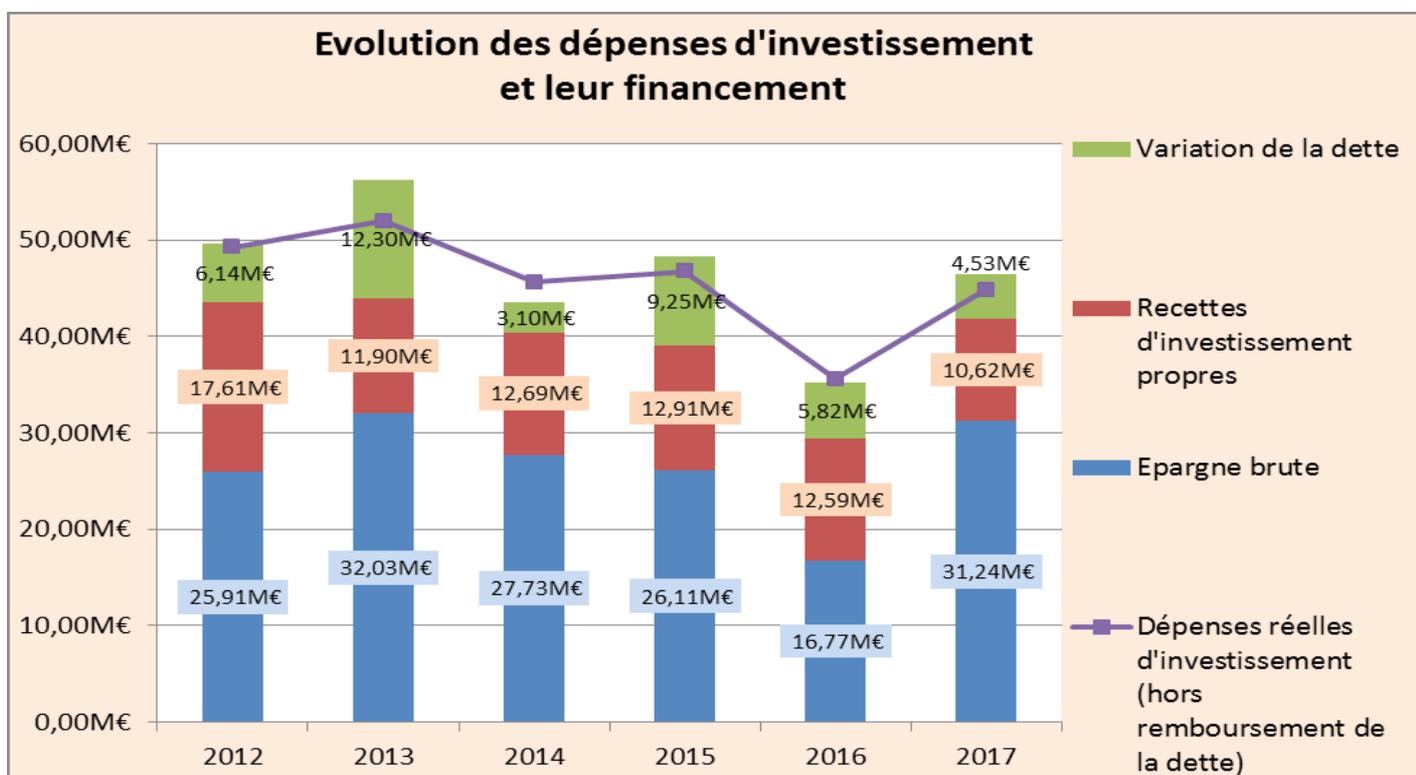
- **L'épargne nette**, qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette, diminue de - 0,41M€.
- **Le ratio d'épargne brute** sur les recettes réelles de fonctionnement, qui mesure la solvabilité de la collectivité, est stable par rapport à 2016 (9 %).
- Le **taux d'épargne nette** s'établit à 3 % pour le Département.



- **L'épargne de gestion**, qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses courantes de fonctionnement et à la réelle capacité d'autofinancement de la collectivité, atteint 36,41 M€ en 2017 après avoir subi une dégradation forte en 2015, soit le plus haut niveau observé depuis 2011 et ce malgré la CRFP.



Cette évolution à la hausse de l'épargne a ainsi permis dès 2016 d'augmenter de manière importante les dépenses d'investissement, indispensables à la vitalité et à l'attractivité du Département et de respecter un plan pluriannuel d'investissement en adéquation avec les capacités financières de la collectivité.

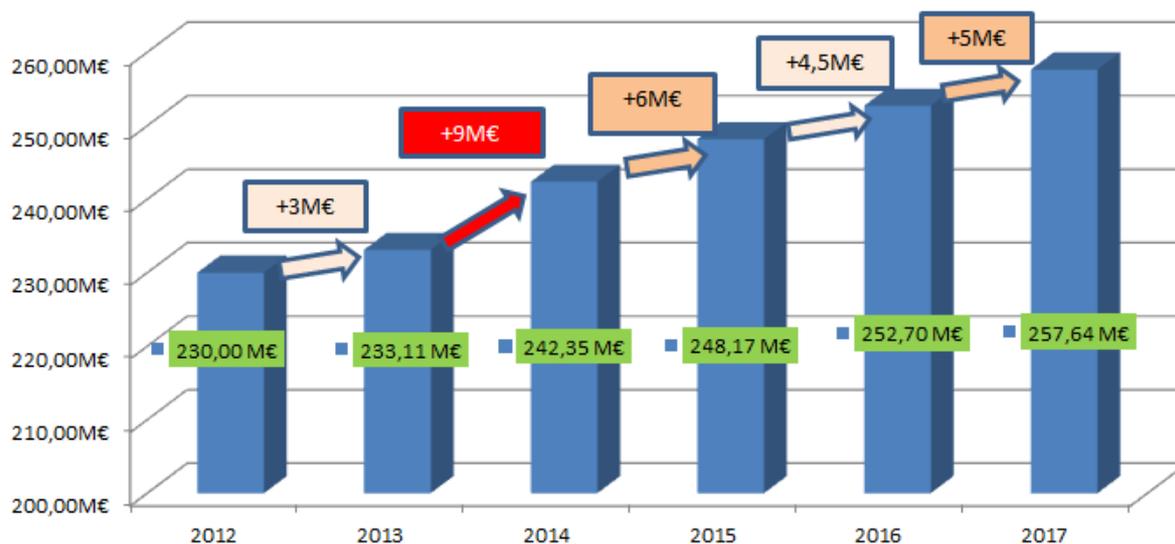


Ainsi, pour résumer l'évolution de la gestion du budget de la collectivité, les grandes masses financières en recettes et dépenses sur les sections de fonctionnement et d'investissement, sont détaillées comme suit :

En milliers d'euros	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement (1)	336 637	339 760	348 602	340 055	349 905	347 723
Contributions directes	89 546	91 172	94 937	96 776	95 733	86 712
Autres contributions directes	67 217	64 873	67 955	69 119	74 756	75 526
Ressources institutionnelles	93 607	92 660	90 227	84 478	79 493	73 067
Fiscalité reversée	10 262	8 980	20 356	20 233	22 002	22 409
Financement spécifique AIS	46 608	48 932	48 359	47 175	51 787	51 207
Autres ressources (hors excédent)	29 397	33 143	26 767	22 274	26 134	38 801
Dépenses de fonctionnement (2)	304 603	312 029	322 492	323 284	318 664	316 204
Les dépenses sociales	164 228	168 564	173 733	177 693	179 525	183 016
<i>dont les AIS</i>	84 162	88 225	93 512	97 282	97 862	101 109
<i>dont les frais d'hébergement PA et PH</i>	37 817	40 257	40 624	41 406	42 093	41 896
<i>dont les autres dépenses sociales</i>	42 250	40 083	39 597	39 006	39 569	40 011
Les dépenses de personnel	71 462	75 469	76 025	76 734	72 065	71 312
Les dépenses courantes	6 357	6 664	6 651	5 605	6 093	5 646
Les charges financières	5 800	6 569	6 435	6 386	5 885	5 802
Les dépenses d'intervention	54 264	54 135	56 144	54 911	52 890	46 8790
Les autres dépenses	2 492	628	3 504	1 955	2 206	3 548
EPARGNE BRUTE (A) = (1) - (2)	32 034	27 731	26 110	16 771	31 240	31 518
Taux d'épargne brute	9,5%	8,2%	7,5%	4,9%	8,9%	9,1%
Recettes d'investissement (3)	11 903	12 690	12 912	12 586	10 617	14 146
Subventions d'équipement reçues	3 449	3 743	4 139	3 500	2 235	5 479
FCTVA-DGE-DDEC - Amendes radar	7 700	7 747	7 501	7 183	6 775	7 730
Autres (hors emprunt et excédent)	754	1 200	1 272	1 903	1 606	937
RESSOURCES PROPRES DISPONIBLES POUR INVESTIR	43 937	40 421	39 022	29 357	41 858	45 664
Dépenses d'investissement (hors dette) (4)	51 927	45 628	46 729	35 555	44 791	44 170
Subventions d'équipement versées	22 642	16 672	16 307	10 399	11 817	10 092
Dépenses d'équipement directes	28 695	27 627	28 675	23 794	32 328	33 662
Autres dépenses d'investissement	589	1 328	1 747	1 362	646	416
Remboursement du capital de la dette (B)	16 443	17 397	19 234	20 679	21 462	22 144
Total des dépenses d'investissement	68 370	63 025	65 963	56 234	66 253	66 314
Besoin de financement (C) = (4) -(3)	40 023	32 938	33 817	22 969	34 174	30 024
Besoin d'emprunt (C) - (A) + (B)	24 433	22 604	26 941	26 877	24 396	20 650
Emprunts mobilisés	28 741	20 500	28 480	26 497	25 995	26 000
Encours de dette au 31 décembre	230 004	233 106	242 352	248 170	252 703	257 638
Encours de dette au 31/12 /épargne brute	7,2	8,4	9,3	14,8	8,1	8,2

Le Département a, par ailleurs, débuté un travail sur la gestion rigoureuse de la dette. La capacité de désendettement a dès lors chuté de 14,8 ans en 2015 à 8,2 en 2017 et l'augmentation du stock de la dette a été contenue pour atteindre 257,64 M€ d'encours sur 2017.

Encours de dette au 31 décembre 2017



L'endettement constant du Département, qui permet d'assurer le financement des projets d'investissements dans le cadre du respect des opérations inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement, a généré un remboursement croissant de la dette en capital du Département de 22,14 M€ en 2017 contre 21,46 M€ en 2016.

Toutefois, les marges de manœuvre du Département se sont redressées depuis 2016 et permettent d'avoir un autofinancement brut (31,52 M€ en 2017 contre 31,24 M€ en 2016 et 16,77 M€ en 2015) qui redevient supérieur au remboursement en capital de la dette.

Le volume d'emprunt a été stabilisé en 2017 à 26 M€, soit un niveau similaire à 2016 (26 M€) et à 2015 (26,5 M€), pour assurer le respect des projets et opérations inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Au niveau des Budgets annexes

Outre le budget principal, le Conseil départemental du Cher dispose de 4 budgets annexes, dont les résultats sur 2016 sont les suivants :

- Le **Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille**, qui présente un résultat de l'exercice :
 - En fonctionnement de 231 857,43 €
 - En investissement de 45 927,87 €.

- Le **Laboratoire Départemental d'Analyses 18**, qui présente, toutes sections confondues, un résultat en 2017 de 0 € et un résultat cumulé de - 455,61 €.

- Le **Centre Fonctionnel de la Route**, qui présente un solde déficitaire en 2017, toutes sections confondues de - 1 329 546,17 € et un résultat cumulé de 6 900,17 €.

- Le **Transport Interurbain** qui réalise quant à lui un déficit pour l'exercice 2017 de - 15 494,71 € et un résultat cumulé de - 15494,71 €.